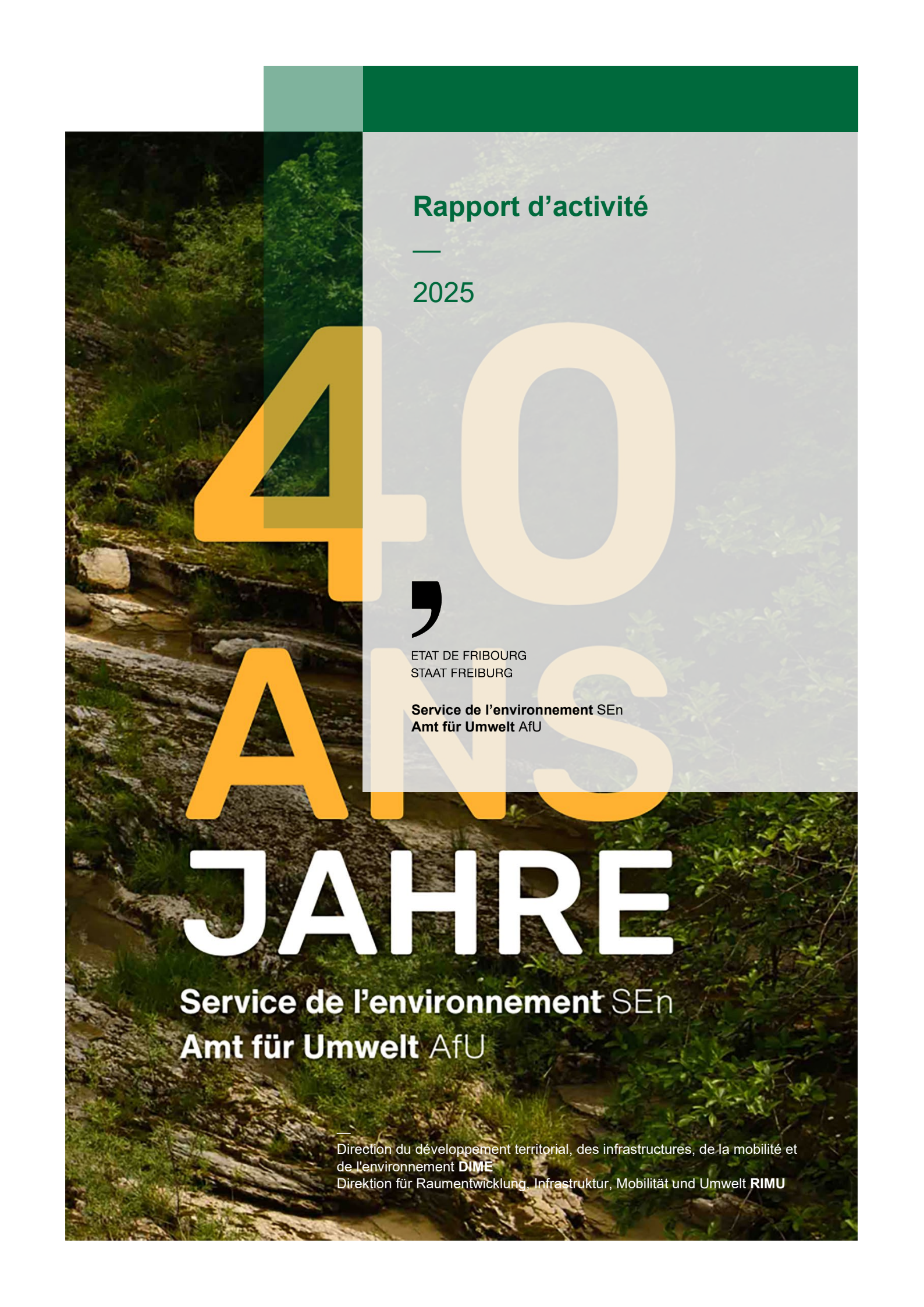




Rapport d'activité

—
2025

40 , ANS JAHRE

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

—
Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et
de l'environnement **DIME**
Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt **RIMU**

Table des matières

1	Organisation	3
2	Activités	4
3	Climat	13
4	Protection des eaux	16
5	Lacs et cours d'eau	23
6	Laboratoire	32
7	Substances	33
8	Protection de l'air	35
9	Protection contre le bruit	38
10	Rayonnement non ionisant (RNI)	39
11	Pollution lumineuse	40
12	Etudes d'impact sur l'environnement	41
13	Sécurité biologique	41
14	Protection contre les accidents majeurs	41
15	Protection du sol	42
16	Déchets	44
17	Sites pollués	48

Dans le rapport, les chiffres entre parenthèses indiquent les valeurs de l'année précédente, pour comparaison.

1 Organisation

Christophe Joerin est le chef du Service de l'environnement (ci-après SEn ou Service).

Le groupe de travail « SEn-attitude » est responsable de suivre la mise en œuvre des ambitions et des valeurs définies dans la charte du Service. Il s'agit également d'un groupe d'amélioration permanent qui peut être mandaté ponctuellement en cas de besoin. En 2025, il a été sollicité pour initier et accompagner la nouvelle organisation du Service d'assistance en cas de pollution (voir point 2.8). Le groupe a également mis en place une boîte à idées virtuelle pour le personnel. L'implication directe des collaborateurs-trices dans les processus d'amélioration, ainsi que la collaboration étroite entre la « SEn-attitude » et la direction du Service, favorisent des résultats concrets et renforcent l'acceptabilité des décisions.

L'ensemble des collaborateurs-trices du SEn a eu l'opportunité de suivre un cours sur l'intelligence artificielle.

Le SEn a développé un projet d'entraide intersectorielle afin d'accélérer les projets prioritaires. Cela permet d'insuffler une certaine souplesse dans le traitement des dossiers. C'est un moyen de mettre en œuvre les ambitions de la Charte du Service. C'est également une opportunité pour les collaborateurs-trices de découvrir d'autres domaines d'activités du SEn et de valoriser les compétences du personnel en place. En 2025, des forces supplémentaires ont été affectées pour la mise à jour de la planification stratégique des revitalisations de cours d'eau, l'inventaire des places pour exercice pompiers, le rapport sur les graves dans les matériaux d'excavation, l'élaboration des règlements types pour les installations de traitement des déchets ainsi que pour le contrôle des installations contenant des fluides frigorigènes.

L'ordonnance sur le travail mobile édictée par le Conseil d'Etat fin 2020 offre un cadre juridique souple et améliore les conditions de travail du personnel en accordant davantage de flexibilité et une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Fin 2025, 85 % des collaborateurs et collaboratrices du SEn disposaient d'un accord leur permettant de faire du télétravail.

1.1 Personnel

A la fin décembre 2025, le Service employait 89 (88) collaborateurs-trices, dont 2 (2) apprenti-e-s et 7 (7) stagiaires ainsi que plusieurs temporaires pour un total de 58,67 (58,59) EPT.

Deux personnes ont fait valoir leurs droits à la retraite : Mme Magali Bersier au 31 mai 2025 et M. Jacques Grandjean au 31 mars 2025.

Durant l'année, le Service a accueilli 2 (1) personnes en réinsertion professionnelle afin de se familiariser avec le domaine administratif.

Un nouveau poste de collaboratrice scientifique a été créé dans le domaine des sites pollués et un poste administratif a été augmenté de 10 %. Ces EPT sont financés via des forfaits que la Confédération verse en fonction des sites investigués, surveillés ou assainis.

2 Activités

2.1 Relations extérieures

Le Service participe activement aux travaux des conférences, commissions, associations et groupes de travail nationaux, intercantonaux et cantonaux actifs dans ses domaines de compétences. Il convient de citer notamment les groupes de travail dont il assume la présidence, à savoir :

- > Conférence des services de l'environnement de Suisse
- > Cercle Climat;
- > Agenda 21 pour l'eau ;
- > Groupe émissions-COV de la Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air Cercl'Air (codirection) ;
- > Cercl'Air AQ Immissions ;
- > Cercle Bruit (coprésidence) ;
- > Cercle Bruit romand (codirection) ;
- > Coordination latine pour le climat
- > Groupement des responsables des études d'impact de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE) ;
- > Groupe de travail romand pollution lumineuse (direction) – en phase de raccrochement à la CREPE
- > Groupement romand des responsables de la protection contre les RNI (GRORNI) (codirection) ;
- > Organe cantonal de coordination en matière de produits chimiques ;
- > Comité de pilotage cantonal pour la protection contre le bruit ;
- > Groupe cantonal de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol (GCSol) ;
- > Groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM) ;
- > Groupe cantonal technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1 (GTA1).

2.2 Travaux législatifs

2.2.1 Règlement sur le climat

L'avant-projet de règlement sur le climat (RClim) a été mis en consultation interne auprès des Services de l'Etat de mi-mars à fin avril 2024. La consultation publique du projet consolidé s'est déroulée du 7 février au 9 mai 2025. Il répond aux mandats du législateur, en particulier là où la loi renvoie expressément à la réglementation d'exécution pour compléter le texte légal. Il contient en particulier des dispositions concernant les compétences des organes, l'examen de compatibilité climatique des projets de l'Etat, la procédure de modification du Plan Climat cantonal et le subventionnement de mesures visant à contribuer à l'adaptation et à la protection du climat, à la sobriété et au renforcement de la capacité d'absorption et de stockage de CO₂.

2.2.2 Loi et règlement sur les eaux

Le SEn, en coordination avec la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), a préparé un projet de modification de la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux, RSF 812.1) pour répondre à la motion populaire « Revitalisation des cours d'eau et protection contre les crues – AVANCER MAINTENANT » et à la motion parlementaire « Suppression des restrictions fribourgeoises concernant les limites aux cours d'eau ». Dans sa séance du 17 juin 2025, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de la révision partielle de la loi cantonale sur les eaux. La consultation était ouverte jusqu'au 6 octobre 2025. Le rapport de consultation a été finalisé fin 2025 et va être transmis début 2026 au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil.

La LCEaux prévoit une gestion globale des eaux à l'échelle régionale, par bassin versant (BV), pour préserver la ressource à long terme. Le Conseil d'Etat a fixé la délimitation de ces bassins versants en 2014 puis l'a adaptée en

2018 suite notamment à la fusion de communes. Dans sa séance du 17 juin 2025, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de deux variantes de délimitation des bassins versants de gestion des eaux.

2.2.3 Loi sur la gestion des déchets

La loi cantonale du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (LGD, RSF 810.2) fait actuellement l'objet de travaux législatifs au sein des Directions et Services de l'Etat en vue d'une révision totale. Cette démarche vise à adapter le cadre légal aux enjeux et besoins actuels dans le domaine de la gestion des déchets et à assurer sa cohérence avec les évolutions récentes du cadre légal fédéral.

2.2.4 Ordonnance fixant les émoluments du Service de l'environnement et ordonnance fixant les taxes et redevances pour l'utilisation du domaine public

L'ordonnance fixant les émoluments du Service de l'environnement (RSF 810.16) ainsi que celle concernant les taxes et redevances pour l'utilisation du domaine public (RSF 750.16) ont été modifiées afin d'adapter à la hausse les tarifs. Ces ajustements s'inscrivent dans le cadre de l'adoption par le Conseil d'Etat de trois ordonnances modifiant les émoluments perçus pour diverses prestations cantonales, conformément au programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE).

2.2.5 Règlement sur les polluants de l'environnement bâti (RPEB)

Le SEN a préparé et finalisé le règlement sur les polluants de l'environnement bâti (RPEB) ainsi que les documents annexes pour la future consultation externe restreinte.

2.3 Analyse préventive de dossiers et coordination

Un important travail de coordination interne consiste à analyser, trier, distribuer les dossiers de demandes de permis de construire aux domaines concernés et synthétiser les préavis. Chaque dossier touche souvent plusieurs domaines (eaux, bruit, déchets, etc.). Les statistiques détaillées pour 2025 ne sont pas disponibles car l'outil n'a pas encore été mis à disposition dans l'application FRIAC. On peut cependant estimer que 4400 (4450) dossiers au total ont fait l'objet d'un préavis du SEN, dont 65 % (62 %) de dossiers en procédure ordinaire (selon art. 84 ReLATeC) et 35 % (38 %) en procédure simplifiée (selon art. 85 ReLATeC). 13 % (12 %) des dossiers étaient des deuxièmes entrées (généralement à la suite d'un ou plusieurs préavis sectoriels défavorables).

Le SEN a continué à participer au comité de maintenance et au comité de projet de la solution FRIAC (suivi du traitement des dossiers de permis de construire).

2.4 Consultations

Le SEN a élaboré des prises de position sur 22 (19) projets en consultation émanant d'instances fédérales, 10 (2) d'instances cantonales et 12 (16) d'autres instances.

2.5 Interventions parlementaires

Le SEN a préparé ou participé à la préparation des réponses aux 20 (29) instruments parlementaires suivants pour le Conseil d'Etat :

- > initiative cantonale 2025-GC-132 (Initiative cantonale pour simplifier l'obligation de notification des éléments fertilisants et des produits phytosanitaires (digiFLUX)) ;
- > mandat 2025-GC-40 (Diminuer les charges de l'Etat pour maintenir le pouvoir d'achat) ;
- > mandat 2025-GC-55 (Un Plan d'assainissement ! Une aubaine pour le climat et la biodiversité ?) ;
- > motion 2023-GC-293 ([Pour plus de transparence dans le mix énergétique des réseaux de fourniture d'énergie](#)) ;
- > motion 2024-GC-81 ([Captages : pour activer et cibler les actions. Activer le développement et prioriser les dispositions – pour assurer nos ressources en eau ; « parce que l'eau est la Vie » !](#)) ;
- > motion 2025-GC-70 ([Bon pour le climat et les caisses de l'Etat](#)) ;
- > motion 2025-GC-87 ([Pour une économie circulaire au service des citoyens et de nos PME](#)) ;

- > motion populaire 2023-GC-241 ([Une compensation sociale pour la transition énergétique](#)) ;
- > motion populaire 2024-GC-178 ([Pour une sortie échelonnée des énergies fossiles](#)) ;
- > motion populaire 2024-GC-198 ([Evaluation de la politique environnementale cantonale](#)) ;
- > postulat 2022-GC-155 (Favoriser le développement de la végétalisation pour l'enveloppe des bâtiments de l'Etat) ;
- > postulat 2025-GC-101 ([Stratégie pour une réduction des plastiques à usage unique](#)) ;
- > question 2023-GC-208 ([Economies d'eau : quel potentiel d'amélioration et de développement et quelles mesures complémentaires ?](#)) ;
- > question 2024-GC-43 ([Quelle suite donner au 1er bilan carbone de l'administration cantonale ?](#)) ;
- > question 2024-GC-82 ([Quelles mesures complémentaires en cas de pénurie d'eau et/ou en cas de pénurie d'électricité ?](#)) ;
- > question 2024-GC-251 ([Chauffages à distance au bois, quelles solutions pour l'élimination des cendres ?](#)) ;
- > question 2024-GC-308 ([Plan d'action cantonal phyto – Bandes herbeuses sur terres ouvertes : « Miroir aux alouettes » ou vraie mesure de réduction des risques ?](#)) ;
- > question 2025-GC-97 ([Pour une gestion responsable des finances cantonales : faut-il réformer les subventions contre-productives ?](#)) ;
- > question 2025-GC-102 ([PSEM, exploitation des roches, décharges, encore quelques détails à régler](#)) ;
- > question 2025-GC-214 ([Paquet d'accords Suisse – UE : conséquences dévastatrices pour l'agriculture fribourgeoise - quelles prises de position et mesures du Conseil d'Etat ?](#)).

2.6 Information

2.6.1 Demande d'accès aux documents

25 (12) demandes d'accès à des documents ont été traitées par le SEn en 2025 selon la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf).

2.6.2 Publications

En 2025, le SEn a publié les 15 (15) documents suivants, seul ou en collaboration avec d'autres Services :

- > Revitalisation des cours d'eau et des lacs - Des réalisations en images (27.01.2025)
- > Scénarios climatiques et hydrologiques pour le canton de Fribourg – Rapport final et brochure (07.02.2025)
- > Notice éclairage public, Possibilités, droits et devoirs des communes (Service de l'énergie (SdE), SEn, Service des ponts et chaussées (SPC)) (10.04.2025)
- > Checklist pour une gestion durable des eaux de pluie dans les quartiers (VSA, SEn) (14.05.2025)
- > Plan sectoriel des infrastructures d'eau potable (PSIEau) (16.05.2025)
- > La qualité de l'air en 2024 – Rapport (14.07.2025)
- > Rapport sur la qualité des eaux de la Singine, de la Taverna et du Gottéron (12.09.2025)
 - > Note d'accompagnement du monitoring 2022: Singine, Taverna, Gottéron
 - > Singine - Monitoring 2022
 - > Taverna - Monitoring 2022
 - > Gottéron - Monitoring 2022
- > Entretien des installations de prétraitement d'eaux usées et des équipements techniques - Aide-mémoire et méthode de contrôle et intervalles de maintenance (23.10.2025)
- > Rapport sur la mise en œuvre des mesures du Plan Climat cantonal en 2024 (28.11.2025)
- > Radon dans les bâtiments neufs ou transformés - Fiche d'information (04.12.2025)
- > Plan de mesures pour la protection de l'air - Bilan 2025 (19.12.2025)

2.6.3 Sites internet, application smartphone et réseaux sociaux

Le Service gère plusieurs sites internet :

- > www.fr.ch/sen : informations et documentation sur tous les domaines dont le SEn à la charge ;
- > www.fr.ch/sol : informations et documentation sur les sols agricoles, urbains et forestiers, ainsi que sur la protection quantitative des sols, en collaboration avec Grangeneuve, le Service des forêts et de la nature (SFN) et le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) ;
- > www.fr.ch/eau : informations et documentation sur la protection et la gestion des eaux dans le canton de Fribourg ;
- > www.fr.ch/pila : informations et documentation sur l'assainissement de la décharge de la Pila ;
- > www.fr.ch/air : informations et documentation sur la protection de l'air ;
- > www.fr.ch/climat : informations et documentation sur le climat ;
- > <https://monplanclimat.ch/fr> : pistes et outils permettant à chacun-e de s'engager en faveur du climat (voir point 3.3.2).

2.6.3.1 Articles

14 (8) nouveaux articles ont été publiés :

- > Biodéchets
- > Etat de l'environnement (indicateurs)
- > Accidents majeurs (indicateurs)
- > Air (indicateurs)
- > Bruit (indicateurs)
- > Climat (indicateurs)
- > Déchets (indicateurs)
- > Eau (indicateurs)
- > Electrosmog (indicateurs)
- > Etude d'impact sur l'environnement (indicateurs)
- > Produits chimiques (indicateurs)
- > Sécurité biologique (indicateurs)
- > Sites pollués (indicateurs)
- > Sols (indicateurs)

2.6.3.2 Actualités

40 (28) actualités ont été publiées en 2025, dont les communications à la presse (voir au point 2.6.5) :

- > Plusieurs communes fribourgeoises participent au programme pilote du canton pour les plans climat communaux (06.01.2025)
- > L'eau de la Gérine, de la Serbache et de la Veveyse est vert fluo ? C'est normal (27.01.2025)
- > Quel climat dans le canton ces prochaines décennies ? (07.02.2025)
- > Les Fribourgeois-es trient bien leurs déchets (05.03.2025)
- > Adapter l'éclairage public : nouvelle notice explicative à l'attention des communes (SdE, SEn, SPC) (10.04.2025)
- > Le bruit rend malade, le calme fait du bien (22.04.2025)
- > Checklist pour une gestion durable des eaux dans les quartiers (14.05.2025)
- > Nouvelles recommandations concernant l'indice de qualité des sols (21.05.2025)
- > L'eau de la Veveyse à Châtel-St-Denis est vert fluo ? C'est normal (22.05.2025)
- > La qualité de l'air en 2024 (14.07.2025)
- > L'eau du Ruedigrabebach et de la Nesslera est vert fluo ? C'est normal (16.07.2025)
- > La STEP d'Ecublens élimine très bien les micropolluants (21.07.2025)
- > Journées portes ouvertes à la STEP de Laupen (01.09.2025)
- > Qualité des eaux de la Singine, de la Taverna et du Gottéron (12.09.2025)
- > Progression marquée de la collecte des biodéchets dans le canton de Fribourg en 2024 (16.09.2025)
- > 40 ans au service de l'environnement (17.09.2025)
- > Entretien des installations de prétraitement d'eaux usées et des équipements techniques (23.10.2025)

- > Prolifération de cyanobactéries dans le lac de Morat (17.11.2025)
- > Rapport sur la mise en œuvre des mesures du Plan Climat cantonal en 2024 (28.11.2025)
- > Un duo à la tête du Cercle climat (28.11.2025)

Le site internet www.les3lacs.ch, dont la gestion est assurée conjointement par les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel et qui est en liaison directe avec le site du Service, diffuse des informations mensuelles sur l'évolution de l'état qualitatif des trois lacs du Mittelland (Bienne, Morat et Neuchâtel).

Le site internet www.greie.ch est géré par le groupe des responsables études d'impact, qui réunit les représentants des services cantonaux responsables de l'évaluation des rapports d'impact sur l'environnement des cantons romands, des cantons de Berne et du Tessin, ainsi que de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le grEIE est une plateforme d'échanges d'expériences et d'informations, destiné à harmoniser les pratiques et à améliorer l'instrument EIE.

Il faut encore signaler le site www.energie-environnement.ch, la plateforme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Son but est de fournir au public des conseils utiles sur les gestes que chacun peut faire pour économiser l'énergie et préserver le cadre de vie.

Les données sur l'humidité des sols des 11 stations de mesure fribourgeoises (Grangeneuve, Lully, St. Antoni, Grandvillard, Forêt de Grand Belmont, Bossonnens, Ättenberg, Haut-Intyamon, Chaney, Naudry, Sommentier) sont disponibles en continu sur le site www.humidite-des-sols.ch qui a fait peau neuve en 2025. Elles fournissent des informations, notamment sur la portance du sol, aux corps de métiers qui peuvent impacter les sols, tels que les métiers de l'agriculture, de la construction ou de la foresterie.

L'application smartphone « airCheck » livre en temps réel des données sur la qualité de l'air, notamment dans le canton de Fribourg.

Le Service est présent sur les réseaux sociaux depuis 2020 :

- > [Facebook](#)
- > [Instagram](#)

2.6.4 Portail cartographique

Le Service gère dans ses domaines de compétence les informations à disposition du grand public sur le portail cartographique de l'Etat de Fribourg. 43 couches de données sont publiées par le SEn sur le portail cartographique.

2.6.5 Presse

Le SEn a organisé ou participé à 2 (5) conférences de presse :

- > Un investissement important pour l'électrification des véhicules de la Police cantonale. Point presse de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS) et de la DIME avec la participation du SEn (13.05.2025)
- > Plus de 10 000 élèves relèvent à nouveau des défis de la Semaine pour le climat. Conférence de presse de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) avec participation du SEn (19.05.2025)

18 (8) communiqués de presse ont été diffusés :

- > Subventions pour la protection contre les crues à Tentlingen (24.01.2025)
- > Une publication présente les projets de revitalisation de cours d'eau dans le canton (27.01.2025)
- > Mise en consultation du projet de règlement sur le climat (07.02.2025)
- > Travaux d'entretien de la Trême à Bulle. Communiqué de la Ville de Bulle, de la Corporation Forestière Moléson, du SFN et du SEn (14.02.2025)
- > Plus de 130 actions de ramassage des déchets prévues pour l'opération « Coup de balai ». Communiqué du SEn, de l'Etat de Vaud et de COSEDEC (20.03.2025)
- > Poissons morts dans deux cours d'eau – Le canton rappelle les consignes pour entretenir son extérieur sans polluer les rivières. Communiqué du SEn et du SFN (11.04.2025)
- > L'éventail d'actions en faveur de la biodiversité se diversifie. Communiqué du SFN et du MHN et du SEn (14.04.2025)

- > Une planification pour garantir la qualité et la quantité d'eau potable (16.05.2025)
- > Pas encore de moustique tigre dans le canton. Mais il faut rester vigilant ! (27.05.2025)
- > Mises en consultation de la révision partielle de la loi sur les eaux et de la délimitation des bassins versants de gestion des eaux (09.07.2025)
- > Il est encore possible d'empêcher la propagation de la moule quagga (18.07.2025)
- > Le moustique tigre présent à Fribourg. Communiqué du SEn, du SFN et du SMC (05.09.2025)
- > Vidange de piscines – Attention à ne pas polluer les cours d'eau. Communiqué du SEn et du SFN (15.09.2025)
- > Rossens : un lâcher d'eau pour préserver la Sarine et son écosystème. Communiqué du Groupe E, du SEn et du SFN (24.09.2025)
- > Politique climatique : création du premier Conseil scientifique intercantonal. Communiqué des cantons romands (03.10.2025)
- > Christophe Joerin est le nouveau président de la Conférence des services de l'environnement de Suisse, Communiqué de la CCE (24.11.2025)
- > Pour tout savoir sur l'état de l'environnement dans le canton de Fribourg (03.12.2025)
- > Des résultats encourageants pour le plan de mesures pour la protection de l'air (19.12.2025)

2 communications sur les mesures du Plan Climat cantonal ont été gérées par d'autres Directions/Services :

- > Une campagne et un concours pour sensibiliser la population aux plantes problématiques. Communication du SFN et de Grangeneuve (01.09.2025)
- > Nouvelle subvention pour l'optimisation énergétique des bâtiments d'habitation de cinq logements et plus. Communication du SdE (10.09.2025)

Par ailleurs, les médias ont été invités à suivre le Coup de balai des cantonniers et cantonnières cantonaux.

Le SEn a été sollicité à 62 (63) reprises par les médias pour des interviews ou des questions en lien avec l'environnement.

2.6.6 Campagnes / Actions

2.6.6.1 40 ans au service de l'environnement



A l'occasion des 40 ans du Service de l'environnement, [7 petits reportages](#) ont été diffusés sur les réseaux sociaux pour montrer le travail des collaborateurs-trices du SEn sur le terrain :

- > Protection des eaux : chaque goutte compte
- > Déchets et sites pollués : des sites pollués sous surveillance
- > Laboratoire et substances : la science pour éclairer l'action
- > Lacs et cours d'eau : renaturer les cours d'eau pour mieux les protéger et se protéger contre les crues
- > EIE, sol et sécurité des installations : l'avenir sous nos pieds
- > Climat : Et si s'adapter au climat devenait une occasion de réinventer notre quotidien ?
- > Air, bruit et RNI : 15 000 litres d'air par jour... et si on veillait à sa qualité ?

La campagne a eu lieu du 15 septembre au 14 octobre 2025. Elle a comptabilisé :

- > 254 200 vues ;
- > 1039 interactions avec le contenu.

2.6.6.2 Protection contre le bruit



Le Service de l'environnement a distribué des bouchons d'oreilles aux salles de concert du canton afin qu'elles puissent les mettre à disposition de leur public. A cette occasion, il a rappelé aux organisateurs de manifestations les prescriptions à respecter en matière de protection contre le bruit.

2.6.6.3 Campagne d'information et de sensibilisation pour une gestion naturelle et non chimique des jardins privés

Le Conseil d'Etat a adopté le 28 juin 2021 le plan d'action visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans les domaines agricole et non agricole qui propose notamment des mesures ciblées. Dans le domaine non agricole, l'objectif est un retour à une gestion naturelle et non chimique des jardins privés en diminuant l'emploi des produits phytosanitaires, en proposant aux particuliers des alternatives aux entretiens chimiques.

Le Service de l'environnement a produit et mis en ligne [3 nouvelles capsules vidéo](#) d'information et de sensibilisation au printemps 2025 :

- > « Réussir son compost » avec Rebecca Türler, bio-conseil.ch, Pringy
- > « La courgette, de la semence à l'assiette » avec Rebecca Türler, bio-conseil.ch, Pringy
- > « Comment associer les cultures ? » avec Rebecca Türler, bio-conseil.ch, Pringy, et Stéphane Lambert, Jardin d'Ogoz, Le Bry

Une campagne a été organisée sur les réseaux sociaux pour la promotion de ces vidéos.

2.6.6.4 Coup de balai

38 (52) actions de nettoyage des espaces publics ont été organisées dans 34 (41) communes fribourgeoises les 28 et 29 mars 2025 ou à une autre date choisie en fonction de l'agenda communal.

L'Etat ne dispose pas d'indicateur spécifique qui permettrait d'effectuer un bilan général sur l'efficacité des mesures mises en place pour lutter contre les déchets sauvages au niveau cantonal. Afin d'ajuster les mesures proposées, le SEn a envoyé un questionnaire aux communes. Le sondage met en lumière des disparités importantes entre les communes en termes de moyens et de problématiques. Pour environ la moitié des communes, le littering constitue un enjeu préoccupant, tandis que l'autre moitié le considère comme un phénomène peu sensible. Les zones les plus touchées sont les bords de route et de forêt, les places de jeux, de pique-nique et les parcs publics ainsi que les abords des déchetteries et des points de collecte. La majorité des communes mettent en place des actions de sensibilisation, et 71 % participent à l'opération « Coup de balai », dont la reconduction est largement soutenue. L'offre d'animations gratuites destinées aux écoles reste encore insuffisamment connue. Afin d'y remédier, les communes recevront des informations détaillées à ce sujet.



Le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, Christophe Joerin, chef du SEn et André Magnin, ingénieur cantonal, ont participé au Coup de balai sur la route cantonale entre Grolley et Léchelles avec les cantonniers et cantonnières du SPC.
© SEn

2.6.6.5 Informations aux communes

Différentes informations ont été transmises aux communes, par exemple pour les feux du 1^{er} août.

2.7 Formation

En 2025, le Service a dispensé les formations, cours et animations suivantes :

- > formation continue des contrôleurs de l'Association Fribourgeoise des Agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI) et des autres organes de contrôle ;
- > formation continue des inspecteurs de l'Inspectorat Chantiers Fribourg dans le cadre du contrôle des eaux, de sols de chantiers et des polluants de l'environnement bâti ;
- > formation continue des exploitants des centres de tri des déchets spéciaux des ménages ;
- > formation des aspirants gendarmes dans les domaines environnementaux auxquels ils risquent d'être confrontés dans leur pratique (protection des eaux, accidents majeurs, service d'intervention en cas de pollution, déchets et air) ;
- > cours interentreprises des laborantins en chimie (environnement) ;
- > stages découvertes pour la profession de laborantin en chimie ;
- > cours dans le cadre de programmes de formation bachelor et master HES ;
- > expertises techniques dans le cadre d'une accréditation d'un laboratoire des eaux ;
- > organisation d'un interlaboratoire national sur la qualité des eaux superficielles (Lab'Eaux) ;
- > intervention dans le cadre du groupe de contact de l'OFEV concernant l'accident chimique du 26 juin 2023 chez Steiger Galvanotechnique SA à Châtel-St-Denis ;

- > participation comme expert à l'examen des connaissances théoriques sur le traitement des déchets verts pour le personnel d'installation mis sur pied par l'association Biomasse Suisse ;
- > participation comme expert à l'examen du brevet fédéral pour spécialiste d'installation de traitement de déchets ;
- > cours « Finances communales » pour le domaine des eaux dans le cadre d'une formation de base organisée par la société des employés de commerce de Fribourg ;
- > intervention dans le cadre du séminaire VSA « installation de prétraitement des eaux usées ».

2.8 Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)

Le SEn est intervenu à 39 (37) reprises dans le cadre d'incidents environnementaux afin d'assister les services d'intervention, de leur prêter conseil et de réduire les atteintes à l'environnement. Cette activité est assurée par 24 personnes, 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Le SEn assure par ailleurs le suivi administratif de tous les événements constatés dans le canton, qui ont été au nombre de 76 (71) en 2025.

Types d'événements	2025 Nombre d'incidents	2025 Nombre d'interventions du SEn	2024 Nombre d'incidents	2024 Nombre d'interventions du SEn
Hydrocarbures	11	6	24	10
Chimiques	15	9	13	9
Agricoles	18	7	9	7
Incendies	13	5	9	3
Autres	19	12	16	8
Totaux	76	39	71	37

2.9 Activités transversales

Le Service participe à de nombreuses activités transversales où la protection de l'environnement doit être prise en compte, notamment dans le domaine du développement durable, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, de la mobilité, de la biodiversité, des dangers naturels ou encore de la protection de la population.

La mise en œuvre et la révision du Plan Climat cantonal, de même que son ancrage dans une base législative, représentent, en soi, un défi transversal nécessitant une coordination entre les directions et les services.

3 Climat

3.1 Plan Climat cantonal (PCC)

Une phase pilote de mise en œuvre du PCC de première génération a démarré en 2021 avec le lancement de 27 mesures « anticipées ». Ce sont respectivement 23, 26 et 11 nouvelles mesures qui ont débuté en 2022, 2023 et 2024. Le rapport de mise en œuvre des mesures 2024 a été publié en novembre 2025. Il en ressort que 11 des 14 mesures planifiées pour 2024 ont pu être lancées et atteindre leurs objectifs. De plus, des pistes d'amélioration pour les années futures ont été identifiées.

En 2025, 7 nouvelles mesures ont démarré portant ainsi le nombre de mesures mises en œuvre à 94 depuis 2021. Le compte rendu est publié sur la page Internet [Mesures du Plan Climat cantonal | Etat de Fribourg](#).

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des travaux d'élaboration du PCC de deuxième génération qui couvrira la période 2027-2031. Les résultats de la démarche participative initiée en 2024 (constituée d'un sondage et de deux ateliers) ont servi de base à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action. La stratégie, notamment les trajectoires de réduction par secteur émetteur, a été élaborée avec les Directions concernées dans des ateliers puis présentée à la délégation du Conseil d'Etat pour les affaires environnementales. Les actions prévues ont été coordonnées avec les entités étatiques impliquées dans leur mise en œuvre, ainsi qu'avec les plans et stratégies d'autres thématiques proches (stratégie de développement durable, stratégie cantonale biodiversité, plan de gestion des déchets, etc.). Une consultation interne puis une consultation publique sont prévues pour le premier semestre 2026.

Mesures du Plan Climat cantonal initiées en 2025

- > Mise en place d'un outil de gestion des conflits liés aux usages de l'eau
- > Mise en place d'un suivi des périodes de sécheresse pour les eaux souterraines
- > Prise en compte des besoins des milieux humides dans les projets influençant le régime des lacs et des cours d'eau
- > Développement d'un plan canicule pour les personnes vulnérables
- > Prise en compte des changements climatiques dans la protection contre les dangers naturels liés aux avalanches et aux instabilités de terrain
- > Prise en compte des changements climatiques dans la protection contre les dangers naturels liés aux eaux
- > Etude du potentiel de l'hydraulique sur le territoire cantonal

L'état d'avancement des mesures mises en œuvre en 2025 fera l'objet d'un rapport à paraître à l'été 2026.

3.2 Règlement sur le climat

Certaines dispositions de la loi cantonale sur le climat adoptée le 30 juin 2023 ([LClim](#), RSF 815.1) ne produiront pleinement leurs effets qu'à partir de l'entrée en vigueur de la réglementation d'exécution. Elle doit notamment préciser comment l'Etat évaluera la compatibilité de ses projets avec les enjeux climatiques et clarifier les modalités pour l'octroi des subventions. L'avant-projet de règlement sur le climat (RClim) a été mis en consultation interne auprès des services de l'Etat du 15 mars au 26 avril 2024. La consultation publique du projet consolidé s'est déroulée du 7 février au 9 mai 2025. L'adoption du règlement par le Conseil d'Etat et son entrée en vigueur sont prévues pour début 2026. Voir également point 2.2.1.

3.3 Scénarios climatiques

Le SEN a publié en février 2025 les « Scénarios climatiques et hydrologiques pour le canton de Fribourg » qui décrivent l'évolution probable des températures, des précipitations et du débit des cours d'eau d'ici la fin du siècle. Ils fournissent les informations nécessaires pour anticiper les changements et pour mieux s'y préparer.

3.4 Communication et sensibilisation

3.4.1 Climat Lunchs

Les Climat Lunchs prennent la forme de séminaires de sensibilisation d'une heure sur la pause de midi pour favoriser l'échange de savoir et d'information ainsi qu'une meilleure compréhension de la thématique climatique. Ces événements se déroulent dans le cadre du programme d'accompagnement au changement porté par le Plan Climat cantonal ainsi que dans les mesures liées aux thématiques choisies. Durant l'année écoulée, deux événements ont eu lieu :

- > « **Vers une architecture écologique : l'avantage des matériaux de construction bas carbone** », le 3 juillet 2025. L'événement s'est concentré sur l'impact de la construction sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une visite guidée du centre scolaire Château d'Eau à Marly a ainsi été organisée avec l'appui de l'association « [Architectes pour le climat](#) ». L'événement a démarré par une visite guidée de l'école primaire par les représentants du bureau [Ruffieux-Chehab architectes](#), qui a assuré la réalisation du centre scolaire en groupement avec le bureau Tekhne, avec un accent mis sur les aspects des circuits courts et des matériaux bas carbone. La [Société Coopérative 2401](#) a ensuite abordé la thématique du réemploi à l'aide d'exemples concrets menés en Suisse romande.
- > « **Pour une administration engagée pour le climat : lancement du défi Exemplarité** », le 28 octobre 2025. L'événement s'est inscrit dans le cadre de l'objectif de zéro émission directe nette d'ici 2040 pour l'Administration cantonale, fixé dans la LClim. C'est sur cette base que le *Défi Exemplarité* entre unités administratives avait été lancé lors de la Conférence des cadres supérieur-es et des magistrat-es jeudi 11 septembre. Deux présentations se sont suivies : tout d'abord une présentation, par Mme Florence Ducrocq – collaboratrice scientifique au Service de l'environnement – du fonctionnement du défi ainsi que d'exemples de propositions concrètes et pratiques proposées dans les 12 mois à venir. Les participant-e-s ont ensuite pu prendre connaissance des éco-défis de l'Administration genevoise à travers la présentation de M. Loïc Deslarzes, délégué Innovation et transversalité à l'Etat de Genève et coordinateur des [Eco-défis](#).



Climat Lunch n° 15, Centre scolaire Château d'Eau, Marly, le 3 juillet 2025. © SEn

3.4.2 Plateforme monplanclimat.ch

En 2025, la plateforme a été enrichie de contenus divers sur l'onglet fribourgeois, parmi lesquels le concours relatif à la prévention contre le moustique-tigre, la campagne de sensibilisation et de lutte contre les plantes problématiques indigènes et les néophytes envahissantes relayée par le SFN sur les réseaux sociaux, ou encore la campagne grand public menée par Grangeneuve « Plus qu'une action, un engagement » mettant en avant quatre projets soutenus dans le cadre du concours Plan Climat Agriculture en 2024. Une vidéo retraçant le parcours d'un gobelet réutilisable a également été publiée sur la chaîne Youtube de l'Etat de Fribourg, dans le cadre du partenariat mené avec EcoManif et Reper.

3.5 Coordination et gouvernance

3.5.1 Coordination romande

Les 5 et 6 juin, 30 octobre et 2 décembre 2025, les collaborateurs et collaboratrices des plans climat cantonaux de Suisse romande se sont rencontré-e-s afin de pouvoir échanger et développer des synergies à plusieurs niveaux. En particulier, ces rencontres, sous l'impulsion de la CDTAPSOL ont conduit à la signature d'une convention à l'automne 2025 visant la création du premier Conseil scientifique intercantonal. Cet organe doit fournir aux gouvernements cantonaux des outils décisionnels appuyés par la science.

3.5.2 Communes

Le Service de l'environnement a lancé un programme pilote et développe des outils afin d'accompagner les communes fribourgeoises dans l'établissement de leur stratégie climatique. Les communes de Belfaux, Givisiez, Saint-Aubin, Vuisternens-devant-Romont se sont engagées dans la démarche, rejointes par Morat en 2025. Ce programme a permis de tester et d'élaborer des guides et outils facilitant l'élaboration d'un plan climat pour l'ensemble des communes.

3.5.3 Atelier des expert-e-s

L'atelier annuel des expert-e-s, organisé par la Section climat, s'est tenu le 13 mai 2025 à Léchelles, en présence des personnes impliquées dans les groupes pilotant la mise en œuvre des mesures du Plan Climat cantonal en 2025. La première partie a consisté en une visite sur le terrain de l'habitat du castor par le SFN, dans le cadre d'une mesure soutenue par le PCC. L'après-midi s'est poursuivi avec un bref retour sur les événements clés de l'année écoulée et l'avancée des travaux du PCC de deuxième génération, avant d'offrir aux participant-e-s un moment d'interaction sur la base de posters préparés en amont.

Environ 30 personnes y ont participé ; la dimension pédagogique de la visite sur site ainsi que le partage d'expériences des actions réalisées dans la mise en œuvre du PCC ont été particulièrement appréciés par les participant-e-s.

4 Protection des eaux

4.1 Gestion des eaux

Concernant le plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE) adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2021, le SEn a transmis au SeCA son contenu contraignant pour intégration lors de la prochaine révision du plan directeur cantonal. Les plans directeurs de bassin versant, destinés à concrétiser à l'échelle régionale les objectifs et les principes généraux fixés par le canton, pourront ensuite être réalisés par les communes dans les périmètres fixés en 2026 par le Conseil d'Etat. Le SEn a établi un guide dans ce but qui est en cours de finalisation.

4.2 Plan d'action visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires

Le Service a collaboré étroitement à la mise en œuvre du plan d'action visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans les domaines agricole et non agricole, adopté par le Conseil d'Etat le 28 juin 2021. Ce plan d'action vise à réduire de moitié les risques liés à ces produits pour les eaux et se terminera d'ici à fin 2026. Il renforce d'une part les activités et planifications existantes et propose d'autre part de nouvelles mesures ciblées. Il définit également un monitoring afin d'évaluer l'efficacité des mesures prises. Les mesures en cours sont décrites aux points 2.6.6.3, 4.3.4.5, 4.5 et 7.2).

4.3 Evacuation et épuration des eaux

4.3.1 Subventionnement

En 2025, 7 stations d'épuration ont entamé ou poursuivi la démarche de demande de subventions à la Confédération pour le traitement des micropolluants ou pour la construction d'égouts permettant d'y renoncer :

- > STEP de Murten / Morat (phase C – construction et versement) ;
- > STEP de Fribourg (phase A – validation de la conformité légale) ;
- > STEP de Pensier (phase B – octroi de subventions) ;
- > STEP de Villars-sur-Glâne (phase A – validation de la conformité légale) ;
- > STEP de Kerzers (phase C – construction et versement) ;
- > STEP EBBV (Saint-Aubin) (phase A – validation de la conformité légale).
- > STEP de l'AIS (Vuippens) (phase A – validation de la conformité légale)

A chaque phase de la procédure, le SEn joue un rôle central puisqu'il est l'organe de contrôle et l'intermédiaire entre la STEP et la Confédération.

4.3.2 Planifications communales et règlements communaux

Le Service a analysé 9 (14) demandes d'adaptation de règlements relatifs à l'évacuation et l'épuration des eaux. Fin 2025, 118 communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). Cela représente près de 96 % des communes fribourgeoises. Dans l'objectif de faciliter l'application par les communes des exigences légales, il a également travaillé à la mise à jour du règlement-type cantonal afin de l'adapter aux recommandations récentes (VSA), aux exigences de la Surveillance des prix ainsi qu'aux principes prévus dans le modèle comptable harmonisé MCH2. La version mise à jour, y compris une nouvelle feuille de calcul, sera disponible en 2026.

Durant l'année 2025, 1 (1) plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a été approuvé par la DIME. La situation des dossiers de PGEE à fin 2025 est la suivante :

PGEE	Nombre 2025	Nombre 2024	Nombre 2023	Nombre 2022
Elaboration en cours	0	1	0	0
Examen préalable en cours	2	3	3	3
Adaptation en cours	99	100	101	103
Approbation DIME en cours	10	11	12	14

4.3.3 AquaFri 2.0

AquaFri 2.0 est le cadastre cantonal du réseau d'assainissement qui vise à intégrer les différents cadastres communaux. Basé sur les recommandations du VSA, le Service a opté pour le modèle de données VSA-SDEE-mini. Les démarches visant à collecter et à représenter sur le portail cartographique les réseaux de canalisations communaux sont en cours.

4.3.4 Epurateur des eaux

4.3.4.1 Régionalisation de l'épuration

En 2025, le Service a collaboré aux processus d'adaptation des statuts de l'ABVGN (Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue) en vue du raccordement de la STEP de Romont sur la STEP d'Autigny et de la réhabilitation-agrandissement de cette dernière.

4.3.4.2 Traitement des micropolluants

Le Service a collaboré à la préparation des projets pour le traitement des micropolluants dans les STEP de Villars-sur-Glâne, Pensier, Vuippens, Lucens (VD), Basse-Broye/Vully et Payerne (VD). Il a également réalisé le recensement des habitants raccordés aux STEP du canton nécessaire pour le prélèvement de la taxe destinée au financement des mesures à réaliser pour le traitement des micropolluants.

Les nouvelles installations de la STEP « La Verna » à Ecublens (FR), inaugurées en 2024, sont pleinement opérationnelles. Première du canton à traiter les micropolluants, la STEP confirme aujourd'hui l'efficacité de ses équipements : les performances épuratoires sont en adéquation avec les objectifs fixés. Ces installations permettent de traiter les eaux usées des communes fribourgeoises d'Attalens, Auboranges, Bossonnens, Chapelle, Ecublens (FR), Granges-Veveyse, La Verrerie, Le Flon, Remaufens, Rue, Saint-Martin, Semsales et Ursy ainsi que des communes vaudoises de Maraon et d'Oron.

4.3.4.3 Suivi et projet

En 2025, le Service a poursuivi son assistance aux exploitants des 25 STEP du canton, sous forme d'aide et conseils en matière de gestion de leurs installations afin d'assurer le respect des rendements et des normes de rejets fixés par l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). Il a procédé à 9 (9) visites complètes ou partielles de STEP et participé à 23 (59) séances d'accompagnement concernant des agrandissements, des réhabilitations ou des dysfonctionnements. Par ailleurs, le Service participe régulièrement aux comités de direction des associations d'épuration. Il fait en outre partie de la commission de bâtisse de la STEP de Vuippens dans le cadre de la construction du traitement des micropolluants.

Le Service assure la surveillance du fonctionnement général des STEP sur la base des analyses périodiques de la qualité des eaux et des boues d'épuration. Il est à relever qu'une campagne d'analyses sur les PFAS a eu lieu en 2025 dont les résultats sont en cours d'analyse.

Des mesures d'augmentation de capacité de traitement et de réhabilitation d'équipements vieillissants sont en cours ou planifiées à court terme pour 5 (4) STEP.

En 2025, le programme informatique nécessaire pour établir les bilans trimestriels d'appréciation et les adresser aux détenteurs et exploitants de STEP a poursuivi son développement supplémentaire indispensable pour pallier l'obsolescence de certains de ses composants. Une première version test a été réceptionnée fin 2025.

En résumé, le Service a collaboré à plusieurs réalisations et études visant à garantir le traitement des eaux usées selon les exigences actuelles, en particulier :

- > régionalisation de l'épuration :
 - > transformation de la STEP de Corserey en STAP et raccordement de cette dernière à la STEP de Pensier ;
 - > poursuite de l'étude de régionalisation de l'épuration de la Haute-Broye, notamment sur le collecteur de raccordement de la STEP de Charmey sur la STEP de Broc.
- > agrandissements et adaptations :
 - > poursuite des travaux d'agrandissement et de réhabilitation de la STEP de Morat avec traitement des micropolluants ;
 - > poursuite des travaux de raccordement de l'association de Kerzers sur la STEP de Morat ;
 - > projet de régionalisation de l'épuration de Payerne (VD) en vue du raccordement de la STEP de Bussy, Torny, Montagny ;
 - > étude d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Villars-sur-Glâne avec traitement des micropolluants ;
 - > étude et demande de permis préalable pour le raccordement de la STEP de Romont sur la STEP d'Autigny ;
 - > demande de permis déposé pour la phase 1 du projet de régionalisation EBBV (Epuration des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully) à Saint-Aubin en vue du raccordement des STEP de Belmont-Broye, Delley-Portalban et Grolley ;
 - > mise à l'enquête du traitement des micropolluants (ozonation) de la STEP de Fribourg ;
 - > mise à l'enquête de la nouvelle STEP de l'EBBV à Saint-Aubin avec traitement des micropolluants ;
 - > demande préalable de la transformation de la STEP de Misery-Courtion en STEP afin de la raccorder à la STEP de Pensier ;
 - > demande préalable pour la construction de la nouvelle conduite de raccordement de la STEP de Romont à la STEP d'Autigny.



Extension de la STEP Seeland Süd à Muntelier. © ARA Seeland Süd

4.3.4.4 Industrie et artisanat

Dans le cadre de ses activités de contrôle et d'assainissement, le Service a inspecté 7 (6) nouvelles installations d'entreprises sous l'angle de la protection des eaux. Il a contrôlé visuellement certaines installations de prétraitement d'eaux usées industrielles. Une procédure d'assainissement a été engagée pour 8 (14) installations d'entreprises non conformes ou à la suite de cas de pollution des eaux.

Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), 24 (28) entreprises de la branche automobile ont été contrôlées par le Service en vue de l'obtention des plaques professionnelles. Cette tâche a nécessité 20 (27) visions locales avec rapports de visite.

Au niveau des cadastres des eaux usées industrielles, le Service a participé à 140 (118) visites d'entreprises afin de contrôler la conformité des installations de prétraitement des eaux industrielles. Ces contrôles ont impliqué 38 (34) communes, 10 (8) associations intercommunales pour l'épuration des eaux et 2 (2) détenteurs de STEP communale. Les cadastres ont été actualisés ou poursuivis (AIS, AECE, AESC, ABVGN, ABVH, AIGN, ASEV, VOG, Abwasserverband Region Murten, Abwasserverband Region Kerzers). Des mesures d'assainissement ont été fixées aux détenteurs d'installations non conformes sur la base des rapports d'inspection.

Par ailleurs, 11 (3) installations de recyclage de matériaux inertes ou de valorisation de déchets de chantier minéraux ont été inspectées par le Service sous l'angle de la protection des eaux. Ces contrôles ont été réalisés soit dans le cadre du renouvellement des autorisations d'exploiter ou lors des inspections annuelles effectuées par l'association Matériaux de construction circulaires Suisse.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles déversées, les résultats analytiques et rapports annuels d'autocontrôle, soit un total de 56 (88) rapports, ont été évalués pour 14 (12) entreprises ayant un impact sur les STEP. Une (2) convention pour grands producteurs d'eaux usées (charge supérieure à 300 équivalents-habitants) a été soumise au SEn pour prise de position.

4 (3) chantiers d'envergure ou sensibles pour l'environnement et les eaux ont nécessité 7 (3) visions locales à des fins de surveillance. 4 (1) autorisations de déversement d'eaux de chantier ont en outre été délivrées par le Service dans le cadre de projets de construction. 154 (162) rapports de contrôle sur la gestion des eaux de chantier, réalisés par les inspecteurs de l'Inspectorat Chantiers Fribourg, ont été supervisés par le Service. Parmi ceux-ci, 3 (4) chantiers avec manquements graves en matière de protection des eaux et 18 (20) chantiers pouvant causer un risque de pollution des eaux ont nécessité 2 (3) inspections complémentaires d'installation.

4.3.4.5 Agriculture

La DIAF et la DIME poursuivent leur collaboration quant à la problématique liée aux engrais de ferme et à la protection des eaux. Grangeneuve, en collaboration avec le SEn, met en ligne des news sur son site internet pour conseiller les agriculteurs-trices dans leur gestion des engrais de ferme, notamment pour prévenir les risques de pollution dus aux conditions défavorables à l'épandage. Au cours de la saison 2024-2025, Grangeneuve a publié 1 (1) news accompagnée des graphiques météo établis par le SEn.

25 (30) procès-verbaux de contrôle d'étanchéité pour des nouvelles fosses d'entreposage des engrais de ferme ont été obtenus par le Service. 20 (18) visions locales ont été réalisées dans le cadre du suivi des exploitations agricoles.

Suite à l'adoption en juin 2021 du plan phytosanitaire cantonal, le SEn a apporté son expertise sur 10 (18) projets de place de remplissage/lavage pour pulvérisateur.

En 2025, le Service a procédé, avec les organes mandatés, à près de 600 (600) contrôles d'exploitations en lien avec la protection des eaux selon l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA). L'année a ainsi été marquée par l'achèvement du premier cycle complet de contrôles des exploitations PER (prestations écologiques requises), consolidant la protection des eaux en milieu agricole. Le groupe de travail interdirections composé de Grangeneuve et du SEn a, au-delà du contrôle, maintenu un effort soutenu pour sensibiliser, informer et proposer des solutions opérationnelles aux exploitant-e-s. À la suite des contrôles « protection des eaux » sur les exploitations agricoles, 100 (160) formulaires de mise en conformité ont été vérifiés. Entre 2020 et fin 2025, près de 2500 exploitations PER ont été contrôlées. Pour l'année 2025, 75 % (67) des

exploitations remplissent les conditions des 13 points de contrôle. Parmi les exploitations présentant des conditions non remplies, celles avec 1 ou 2 conditions non remplies sur les 13 points de contrôle constituent plus de 92 % (90) des cas.

4.4 Substances polluantes

Au 31 décembre 2025, le registre comptait 38 791 (39 397) citernes d'hydrocarbures avec une capacité totale de 445 934 (450 179) m³. Le SEn a procédé aux opérations pour assurer l'application des exigences légales (contrôles des installations, mises en conformité, assainissements, mises hors service, expertises, informations aux communes). Plus de 590 (790) installations ont été notées comme hors service en 2025 (sachant qu'une installation peut contenir plusieurs citernes).

Plus de 670 (690) appareils de détection de fuites et 850 (1100) citernes ont été contrôlés au courant de l'année.

Comme chaque année, le SEn a envoyé aux communes fribourgeoises la liste des installations de stockage d'hydrocarbures soumises à un contrôle obligatoire. En 2025, au moins 500 (600) installations devaient être contrôlées pendant l'année. Environ 550 (730) installations étaient en rappel pour diverses raisons (contrôle n'a pas pu être réalisé, délai supplémentaire pour changer de système de chauffage prévu, etc.).

Le Service a développé un outil destiné aux entreprises spécialisées pour traiter les rapports de contrôle des citernes et des détecteurs de fuites.

4.5 Eaux souterraines

Dans le cadre du plan phytosanitaire cantonal et du plan climat cantonal, les études hydrogéologiques pour la délimitation d'aires d'alimentation de captages stratégiques et importants ont été réalisées. Il s'agit du captage stratégique de Sodbach à Heitenried (étude démarrée en collaboration avec la Wasserverband Sodbach) ainsi que des captages d'importance régionale d'Horia à Düringen, de La Pra et de la Vossaine à Misery-Courtion et les Baumes à Belmont-Broye.

Le SEn a participé au groupe de travail mis en place par la Confédération (plateforme de protection des eaux souterraines) pour l'application de la nouvelle méthodologie pour la délimitation des aires d'alimentation (Zu) sur des cas concrets. Dans ce cadre, les premières phases des études de délimitation des bassins d'alimentation de 4 captages importants ont été réalisées. Il s'agit des sources de Franzosenholz à Galmiz, les Côtes à Villaz et des puits de pompage de Moos à St. Antoni et de Hänisried à Fräschels.

Le réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEV et opérationnel depuis 2002, a poursuivi ses activités. Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique 4 campagnes de mesures annuelles, portant sur 19 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont réalisés par le Service et financés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Une à deux campagnes d'analyses de la qualité des eaux souterraines ont été réalisées sur les 54 captages importants et 10 captages stratégiques du canton.

Huit projets de réduction de nitrates dans les eaux souterraines sont en cours dans le canton. Les concentrations en nitrates des captages concernés ont été analysées 6 à 12 fois durant l'année 2025. Grâce aux mesures mises en place dans les aires d'alimentation des captages, 2 d'entre eux ont atteint des concentrations inférieures à 25 mg/l et 6 des valeurs comprises entre 25 et 40 mg/l.

Pour ce qui concerne le suivi quantitatif (débits et niveaux) des eaux souterraines cantonales (réseau hydrométrique cantonal (RHC)), 5 premiers points de mesure des niveaux d'eaux souterraines (piézomètres) ont été équipés de sondes de mesure afin de suivre l'évolution des niveaux d'eau de 4 nappes du canton. Plusieurs forages pour l'installation de piézomètres ont été conduits en 2025, notamment dans les communes du Mouret et de Düringen.

Dès 2026, les données de ces points alimenteront la base de données, en complément de celles fournies par les distributeurs d'eau potable.

Dans le cadre d'une étude sur les effets des changements climatiques sur les eaux souterraines du canton, les indices de résistance aux sécheresses ont été calculés pour 7 captages possédant des historiques de données suffisamment longs et de bonne qualité.

En 2025, 9 nouvelles zones de protection des eaux souterraines (zones S) ont été légalisées, portant à 170 le nombre de zones S approuvés dans le canton à la fin 2025.

En 2025, aucune nouvelle concession pour l'utilisation des eaux souterraines publiques n'a été octroyée.

4.6 Planification de l'eau potable

4.6.1 Planification

Les communes et les associations de communes ont la responsabilité d'établir une planification directrice des infrastructures d'eau potable (PIEP). Fin 2025, 55 (50) PIEP ont été approuvés par le canton, 27 (31) sont en procédure d'approbation et 61 (62) sont en cours d'adaptation après le préavis du SEn. Seule une commune (1) n'a pas encore déposé de proposition de PIEP.

Le plan sectoriel des infrastructures d'eau potable (PSIEau) a été adopté au mois de mai par le Conseil d'Etat. Ce plan vise à garantir un approvisionnement en eau potable et une défense incendie durable pour tout le canton, en tenant compte du développement des communes. La protection des captages stratégiques, fournissant deux tiers de l'eau potable du canton, est un point central de cette planification. Pour se prémunir de nouvelles problématiques liées à des polluants (pesticides et autres micropolluants) ainsi que pour intégrer les effets des changements climatiques, une coordination régionale pour la gestion des ressources en eau est proposée. Le PSIEau a été élaboré sur la base des plans des infrastructures d'eau potable réalisés par les communes.

Les PIEP ne prennent pas encore en compte la problématique liée au chlorothalonil parce qu'ils ont été établis avant les campagnes d'analyses effectuées en Suisse. Certains PIEP devront être adaptés en fonction des mesures à mettre en œuvre pour respecter les teneurs en chlorothalonil dans l'eau distribuée.

4.6.2 AquaFri 1.0

AquaFri 1.0 est le cadastre cantonal des réseaux de distribution de l'eau potable. Le Service offre aux distributeurs un support pour la récolte et l'enregistrement de leurs données. Il développe les routines de transfert et de traduction au format AquaFri 1.0. Fin 2025, près de 95 (94) % des communes et associations ont transmis des données au SEn. Parmi ces envois, 90 (84) % présentaient une intégration géométrique complète et 19 % concernaient l'intégration attributaire. Afin d'améliorer la qualité des données, notamment en ce qui concerne les données attributaires, un datachecker a été testé en 2025 et sera mis à disposition à partir de 2026.

4.6.3 Règlements communaux

En 2024, le Service a analysé 13 (10) demandes d'adaptation de règlements relatifs à la distribution de l'eau potable. Fin 2025, 80 (77) communes disposent de règlements et de taxes conformes à la LEP. Le SEn a également travaillé à la mise à jour du règlement-type cantonal afin de l'adapter aux recommandations récentes (SSIGE) et aux exigences de la Surveillance des prix. La version mise à jour, y compris une nouvelle feuille de calcul, sera disponible en 2026.

4.7 Eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le Service a procédé à 12 (12) prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Neuchâtel et de Bienne. Il a poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et de Schiffenen

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 4 (4) prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat situés dans le bassin versant concerné.

Dans le cadre de la surveillance 2025 de la qualité des cours d'eau, la Haute-Broye, la Veveyse et la Gérine ont été étudiés sur le plan chimique, biologique et morphologique.

Depuis l'été 2018, le lac de Schiffenen fait l'objet d'un suivi régulier au niveau de l'oxygène, suite à la prolifération inhabituelle d'algues en période estivale, entraînant ainsi une consommation de l'oxygène et un risque de mortalité pour les poissons. Le SEn, en collaboration avec Groupe E et le SFN, élabore une procédure d'intervention adéquate pour les prochaines années et étudie actuellement le fonctionnement du lac et ses apports. Des exigences renforcées au niveau des STEP du bassin versant du lac de Schiffenen sont demandées. Par ailleurs, des études complémentaires sur le lac de Schiffenen sont également menées depuis l'été 2025 dans le cadre du projet SCHEM, visant l'assainissement des éclusées du barrage de Schiffenen.

Au niveau des pollutions chroniques (pollutions récurrentes dont l'origine est inconnue), il y a eu 5 (8) nouvelles annonces. En 2025, 3 (4) cas ont été résolus, 5 (7) sont en cours de traitement en collaboration avec les communes et 3 (6) n'ont pas encore été traités. Parmi les pollutions de longue date, des investigations sont en cours dans la zone industrielle de Planchy à Bulle. La surveillance du rejet a été intensifiée grâce à des mesures continues de la température, des inspections régulières du lit du cours d'eau et des analyses chimiques ponctuelles de l'eau déversée. La pollution de la Sionge restera également une priorité l'année prochaine.

Des études ont été menées durant l'été 2025 afin de détecter la présence de la moule quagga dans les lacs fribourgeois. Pour le moment, les lacs le long de la Sarine sont épargnés. La présence de la moule quagga est par contre confirmée dans le lac de Morat et dans le lac de l'Hongrin (canton VD). La faisabilité de mesures destinées à empêcher la propagation de la moule quagga du lac de l'Hongrin à la Sarine, resp. du lac de Morat dans les autres lacs est actuellement examinée, par exemple l'instauration d'une obligation de nettoyage des bateaux.



Monitoring de la Haute Broye 2025. © SEn

5 Lacs et cours d'eau

5.1 Récolte des données de base et gestion des étiages

Pour récolter des données quantitatives sur les débits des cours d'eau, le SEn gère un réseau composé de 14 stations hydrométriques situées sur la Petite Glâne, la Glâne (à Matran et à Romont), la Trême, la Veveyse, la Gérine (à Plasselb et à Marly), à la sortie du Lac Noir sur la Singine chaude, la Jogne, la Sonnaz, la Taverna, la Serbache et sur la Bibera (à Gurmels et à Kerzers). Ces points d'observation complètent ceux de la Confédération situés sur la Sarine, la Broye, le canal de la Broye, la Singine, la Sionge, le Parimbot, le lac de Morat et le lac de Neuchâtel. Ces stations permettent de suivre l'évolution des débits (crues, étiage) des principaux bassins versants du canton.

De plus, des jaugeages au sel sont conduits une fois par mois sur 9 cours d'eau (Arbogne à Montagny, Bainoz à Lully, Glâne à Siviriez, Neirigue à Vuisternens-devant-Romont, Marivue à Haut-Intyamon, Riau du Ferrand à Bas-Intyamon, Serbache à la Roche, Ruedigrabebach au Mouret, Nesslera au Mouret) afin de suivre les débits. De plus, des mesures pour contrôler la conformité des débits résiduels ont été effectuées sur différents tronçons de plusieurs cours d'eau.

En raison de la sécheresse, le SEn a suspendu dès le 30 juin 2025 toutes les autorisations de pompage dans les eaux de surface, à l'exception de la Sarine, du canal de la Broye, du Grand Canal et des lacs de la Gruyère, de Morat, de Neuchâtel et de Schiffenen. Afin de répondre aux besoins d'irrigation des terres agricoles et à d'autres utilisations, des plans de pompage ont été établis. L'interdiction de prélèvement dans les eaux de surface a été levée le 29 septembre 2025. L'ensemble de ces démarches a été coordonné avec le SFN, Grangeneuve et les cantons de Berne et de Vaud.

La mise en place du nouveau système informatique acquis par le SEn pour optimiser la gestion et le traitement des données des eaux superficielles et souterraines s'est poursuivie. Le système est opérationnel depuis fin 2024. Le processus d'intégration de cet outil dans la gestion de l'hydrométrie est progressivement appliqué pour établir et renforcer la qualité et fiabilité des données et pour ainsi mieux pouvoir répondre au nombre croissant de demandes internes et externes. La mise en œuvre d'un nouveau site internet pour la consultation des données hydrométriques en temps réel et des prévisions de débits est en cours et sera mise en ligne en 2026.

5.2 Protection contre les crues

Aucun événement significatif en matière de gestion des risques et de protection contre les crues n'a eu lieu durant l'année 2025.

Pour les projets de protection contre les crues réalisés en 2025, voir le point 5.5.4.

5.3 Cartes de dangers liés à l'eau

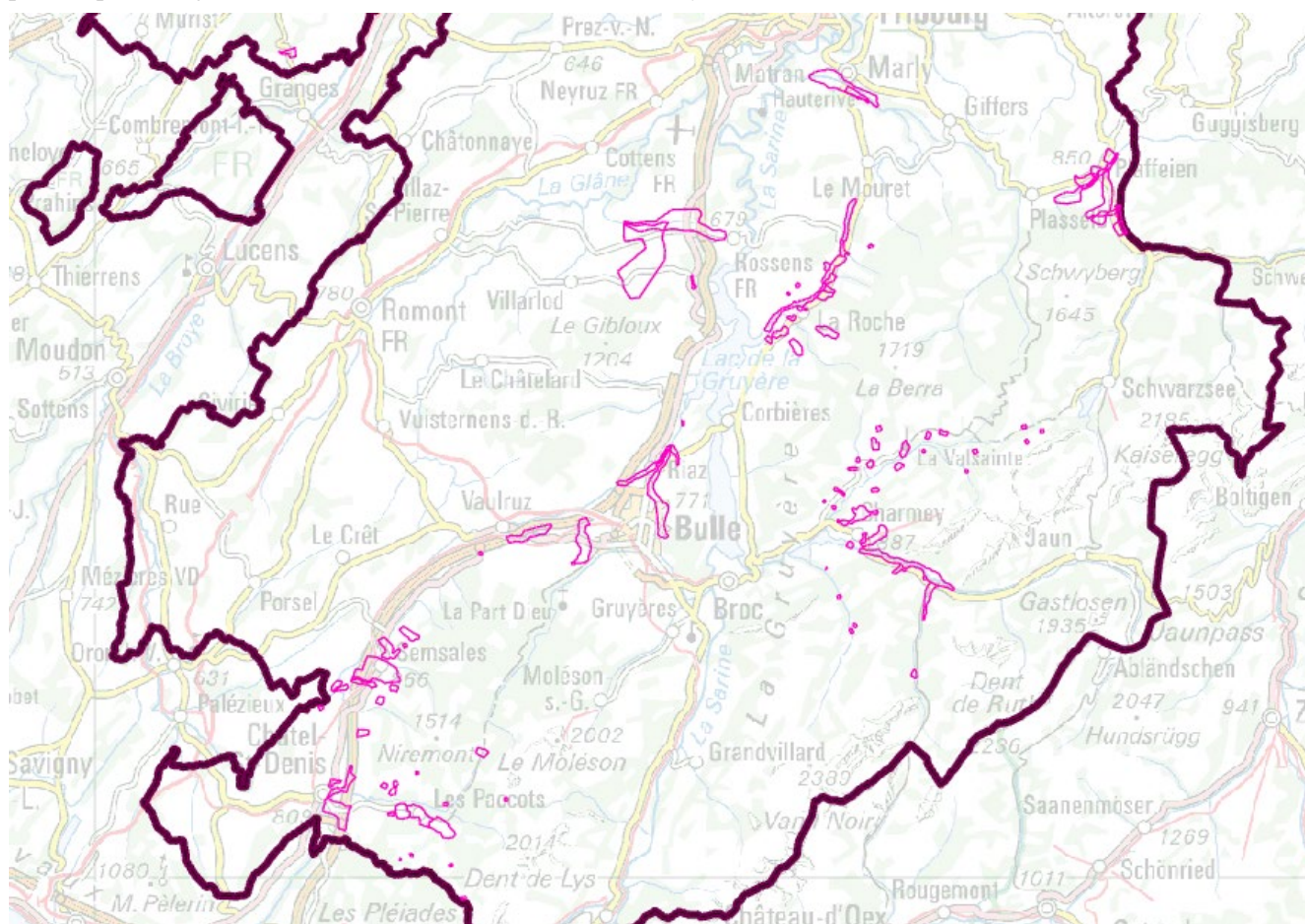
En 2025, l'accent s'est porté sur les mandats en cours relatifs à l'élaboration ou la mise à jour des cartes de dangers liés à l'eau. Seuls deux secteurs ont fait l'objet d'une révision supplémentaire dans l'optique de compléter la révision des cartes de dangers dans les Préalpes, qui datent du début des années 2000.

Ainsi, cinq cartes de dangers ont été publiées sur le portail cartographique cantonal, dont deux secteurs d'envergure, tandis que les autres mandats se sont poursuivis. Un récapitulatif est présenté ci-après selon l'état de révision des cartes :

- > flanc nord du massif de la Berra (intégration sur le portail cartographique) ;
- > ruisseau des Branches à Hauteville (intégration sur le portail cartographique) ;
- > ruisseau du Pontet à Treyvaux (intégration sur le portail cartographique) ;

- > Jogne à Im Fang (intégration sur le portail cartographique) ;
- > secteur du Rohrmoos à Planfayon (Lac-Noir) (intégration sur le portail cartographique) ;
- > commune de Val-de Charmey (en cours de révision) ;
- > commune de La Roche (en cours de révision) ;
- > secteur des Paccots et de la Frasse sur la commune de Châtel-St-Denis (en cours de révision) ;
- > secteur de Planfayon et Oberschrot (en cours de révision) ;
- > commune de Vuadens (en cours de révision).
- > Gérine à Marly (en cours de révision)
- > ruisseau du Moulin à Ménières (en cours de révision)

Deux nouveaux mandats ont été initiés sur la commune de Châtel-St-Denis. Il s'agit de la révision des cartes de dangers des affluents de la Veveyse de Châtel qui ont fait l'objet d'une remise à ciel ouvert (ruisseau du Chêne) ainsi que de mesures de protection (ruisseau du Pra de la Chaux) et d'une révision (Pra Gremy). Le secteur de Rathvel a pour sa part été ajouté au mandat en cours au Paccots car il n'y avait aucune carte existante.



Périmètres de révision ou d'élaboration de cartes de dangers d'inondation et laves torrentielles dans le canton de Fribourg en 2025. © SEn

5.4 Espace réservé aux eaux

Les données de délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE) sont disponibles sur le portail cartographique cantonal depuis fin 2022. En collaboration avec la DIME et Grangeneuve, le SEn continue de répondre aux sollicitations, notamment celles des communes, des associations régionales et des agriculteurs-trices afin d'apporter les précisions utiles à la bonne compréhension des données et de chaque situation discutée.

Afin de ne pas prêter les intérêts du canton et des communes en retardant l'approbation des dossiers de PAL qui se trouvent actuellement à un stade avancé, l'intégration des données ERE dans les PAL est assurée selon le stade de la procédure.

Dans l'ERE, outre des restrictions de construction déjà appliquées, des restrictions d'exploitation sont également prévues. Elles comprennent l'interdiction de labour, d'utilisation de produits phytosanitaires ou de fumure, aussi bien dans les zones bâties que dans les zones agricoles. Au stade actuel, l'Etat ne dispose pas de modalités de mise en œuvre des restrictions d'exploitation (utilisation extensive) ni de mécanismes de contrôle.

Depuis début 2023, le groupe de travail constitué du SEN (pilotage), de la DIME, de Grangeneuve, du SFN et du SeCA élabore des propositions de modalités de mise en œuvre des restrictions d'exploitation liées à l'ERE dans la zone agricole. Le groupe de travail poursuivra ses activités en 2026 tout en suivant de près les développements au niveau de la Confédération.

Dans le cadre de la motion parlementaire « Suppression des restrictions fribourgeoises concernant les limites aux cours d'eau » (motion 2023-GC-80), le SEN a préparé, en coordination avec la DIME, un avant-projet de modification de la LCEaux qui prévoit de conserver une limite de construction uniquement pour les cours d'eau sous tuyau pour lesquels aucun espace réservé n'a été délimité. Les communes restent libres de définir une limite de construction de 4 mètres minimum à la limite de l'ERE pour garantir l'entretien. Voir également point 2.2.2.

5.5 Aménagement et entretien des cours d'eau

Le SEN a planifié au niveau cantonal environ 110 projets d'aménagement de cours d'eau et a assumé la surveillance générale des travaux. Il a aussi conseillé les communes et les entreprises d'endiguement dans leurs démarches pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Il a traité les demandes de subventions cantonales. Finalement, il a assumé le rôle d'organe de subventionnement cantonal et a assuré le lien entre les maîtres d'ouvrage (communes ou entreprises d'endiguement) et la Confédération pour l'attribution des subventions fédérales.

5.5.1 Entretien

En 2025, 249 626.20 (251 149.30) francs ont été versés aux communes ou à des tiers à titre de subventions cantonales pour les travaux d'entretien des cours d'eau.

En 2025, 14 529.15 francs ont également été versés aux communes ou à des tiers à titre de subventions fédérales pour les travaux d'entretien des cours d'eau. Il s'agit de subventions qui sont désormais possibles et octroyées selon la convention-programme 2025-2028 « Ouvrages de protection - Eaux ».

5.5.2 Revitalisation

Dans le cadre de la motion parlementaire « Revitalisation des cours et protection contre les crues – AVANCER MAINTENANT » (motion 2022-GC-106), le SEN, en coordination avec la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), a préparé un avant-projet de modification de la LCEaux. La révision de la LCEaux mise en consultation en 2025 prévoit que les mesures d'aménagement des cours d'eau et des lacs puissent être subventionnées jusqu'à maximum 95 % par la Confédération et le Canton, contre 80 % actuellement. Voir également point 2.2.2.

La 1^{ère} étape des travaux de revitalisation de la Petite Glâne a démarré en septembre 2022 à Saint-Aubin. La 2^e étape d'un tronçon de 2,3 km qui a débuté à la fin de l'été 2023 à Vully-les-Lacs (VD) s'est poursuivie en 2024 et 2025. La 3^e étape d'un tronçon de 2,2 km à Vallon et Missy (VD) a débuté en 2025 et est en cours. Au total, un tronçon de 6,8 km sera revitalisé d'ici 2027 sur les communes de Vallon (FR), Missy (VD), Saint-Aubin (FR) et Vully-les-Lacs (VD).

A la hauteur de Bösingén, des travaux de revitalisation de la Singine ont débuté en mars 2024 et se sont poursuivis en 2025. Il s'agit de l'élargissement du lit du cours d'eau sur un tronçon de 1000 m. Les mesures de revitalisation sont coordonnées avec d'autres mesures sur le canton de Berne.

Les autres projets de revitalisation réalisés en 2025 sont présentés au point 5.5.4.

Des projets de revitalisation sont en phase de planification. Le SEN a continué à encourager et soutenir divers projets tels que la revitalisation de l'Albeuve à Gruyères, l'Arbogne à Montagny, la Biorde à Attalens, Bossonnens et Granges, la Chapelle à Estavayer, la Gérine à Marly, la Petite Glâne à Estavayer (Morens), la Sarine à Fribourg, la Sionge à Vaulruz et Sâles et la Trême à Gruyères. Des projets de remise à ciel ouvert de cours d'eau ont été coordonnés dans le cadre de processus d'assainissements de sites pollués (obligation de remise à ciel ouvert selon art. 38 LEaux).

En 2025, la mise à jour de la planification des revitalisations des cours d'eau datant de 2015 a démarré conformément à l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) et selon la méthodologie recommandée par l'OFEV. La mise à jour a pour objectif d'intégrer les nouvelles données dans le processus (délimitation de l'espace réservé aux eaux, extension des aires protégées par le classement des inventaires d'importance cantonale et locale, mise à jour du réseau d'infrastructures le long des cours d'eau, mise à jour de l'écomorphologie des tronçons de cours d'eau revitalisés ou remis à ciel ouvert, implémentation de nouvelles observations d'espèces). La mise à jour sera rendue pour avis à l'OFEV en 2026.

Des contrôles des effets des revitalisations ont été effectués sur deux tronçons remis à ciel ouvert il y a 10 ans, celui du Moosbach à St-Ursen et du Palon à Prez.

Le suivi photo/vidéo et vol de drone des principaux projets de revitalisation se poursuit. En 2025, ce sont la Petite Glâne ainsi que le projet de revitalisation de la Singine à Wünnewil-Flamatt qui ont fait l'objet de prises de vues (état après travaux) qui seront prochainement publiées.



Revitalisation de la Petite Glâne, vue étape 2 – secteur aval, le 14 mai 2025. © Upperview Productions



Revitalisation de la Petite Glâne, vue étape 3 – secteur amont, le 11 décembre 2025. © SEn

Dans la convention-programme 2025-2028 « revitalisation des eaux », la Confédération s'engage à fournir une contribution annuelle de 950 000 francs pour les travaux de revitalisation ainsi que pour une part des données de base. En 2025, les coûts des travaux de revitalisation se sont élevés à 1 064 502.57 (798 102.30) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour la revitalisation se sont élevées respectivement à 554 310.50 (370 247.80) francs et à 297 291.55 (266 711.30) francs.

En 2025 dans le cadre de la convention-programme, il y a également eu des coûts pour des travaux concernant des projets mixtes (protection contre les crues et revitalisation). Ceux-ci se sont élevés à 4 466 448.48 francs. Les contributions fédérales et cantonales (ouvrages de protection-eaux) pour ces travaux ont été respectivement de 1 563 257.00 francs et 1 218 770.15 francs. De plus, des contributions fédérales et cantonales (bonus revitalisation) ont été accordées pour respectivement 1 014 957.70 francs et 109 095.40 francs.

Les projets importants ou complexes d'aménagement de cours d'eau qui ne font pas partie des conventions-programmes sont traités individuellement avec la Confédération.

En 2025, les coûts des travaux des projets individuels de revitalisation se sont élevés à 44 162.75 (2 781 040.93) francs. La contribution fédérale pour ces travaux a été de 35 330.20 (1 888 325.85) francs.

En 2025, il y a également eu des coûts pour des travaux pour des projets individuels mixtes (protection contre les crues et revitalisation). Ceux-ci se sont élevés à 5 404 286.46 (3 506 227.37) francs. Les contributions fédérales et cantonales (ouvrages de protection-eaux) pour ces travaux ont été respectivement de 1 064 699.30 (1 015 263.95) et 323 323.00 (143 508.85) francs. De plus, une contribution fédérale (bonus revitalisation) a été accordée pour un montant de 1 368 899.05 (1 305 339.20) francs.

5.5.3 Protection contre les crues

La convention-programme « ouvrages de protection-eaux » prévoit une contribution fédérale annuelle pour les travaux de protection contre les crues de 1 500 000 francs comprenant également une part pour les données de base sur les dangers. En 2025, les coûts des travaux de protection contre les crues se sont élevés à 2 053 710.30 (1 137 894.70) francs. Les contributions fédérales et cantonales pour ces travaux ont été respectivement de 664 132.05 (398 263.20) francs et de 484 901.30 (365 894.70) francs.

Les projets importants ou complexes d'aménagement de cours d'eau qui ne font pas partie des conventions-programmes sont traités individuellement avec la Confédération.

En 2025 il n'y a pas eu de projets individuels de protection contre les crues.

5.5.4 Liste des projets réalisés et subventionnés en 2025

Nom	Commune	Année de réalisation	Type
Aergera	Tentlingen	2025	Protection contre les crues et revitalisation
Alpettes	Bulle	2025	Protection contre les crues
Chandon et Nitou	Misery-Courtion	2025	Protection contre les crues
Cloisons	Semsaies	2025	Protection contre les crues
Corsalettes	Grolley	2024-2025	Revitalisation
Epena	Domdidier	2025	Protection contre les crues
Glâne	Autigny et Romont	2025	Protection contre les crues
Gruva	Hauteville	2025	Protection contre les crues
Jogne	Broc	2025	Protection contre les crues
Jogne (et affluents)	Jaun	2025	Protection contre les crues
Jogne et Motélon	Val-de-Charmey	2025	Protection contre les crues
Malessert	Gumefens	2025	Protection contre les crues
Millyre	Enney	2024-2025	Protection contre les crues
Nilettes	Villariaz	2025	Protection contre les crues
Progena	Val-de-Charmey	2024-2025	Protection contre les crues
Sonnaz	Cormagens	2024-2025	Protection contre les crues
Tschüpprubach	St. Silvester	2024	Protection contre les crues
Petite Glâne	Vallon et St-Aubin	2025	Protection contre les crues et revitalisation
Singine	Bösingen	2025	Protection contre les crues et revitalisation

5.6 Domaine public des eaux – amarrages et utilisation

Un contrôle annuel des amarrages et des installations illégales a été conduit sur la base de l'observation systématique des rives des lacs de Neuchâtel, de la Gruyère, de Schiffenen et de Morat.

En 2025, 11 (24) autorisations d'amarrage individuel ont été délivrées à de nouveaux usagers pour des places existantes. 26 (30) autorisations ont été transférées entre usagers. 30 (39) autorisations ont été annulées. Il y a actuellement 1111 (1130) autorisations, certaines pour plusieurs places d'amarrage. Au total, les taxes d'amarrage (y compris les concessions de ports) perçues par le SEN se sont élevées à 1 017 845.30 (955 494.45) francs.

De plus, le SEN a établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant à l'utilisation du domaine public des eaux (pompages, dérivations, traversées de cours d'eau, occupations en surface, extractions de matériaux, etc.). Au total, 46 (50) nouvelles autorisations d'utilisation du domaine public ont été délivrées. Les redevances perçues par le SEN pour les concessions et les autorisations pour l'utilisation du domaine public se sont élevées à 522 136.00 (454 413.24) francs.

Le SEN, en collaboration avec le SITEL, a mis en place en 2025 un nouveau logiciel informatique de gestion du domaine public des eaux, utile à la gestion des diverses utilisations des eaux et leur facturation.

La procédure d'octroi de la concession pour l'exploitation du port d'Estavayer est toujours en cours. Parallèlement, les procédures de renouvellement de la concession du port de Delley-Portalban ainsi que celle du Lac Noir sont aussi en cours de finalisation.

5.7 Force hydraulique

5.7.1 Redevances

En 2025, les redevances pour l'utilisation de la force hydraulique se sont élevées à 1 258 469.30 (1 244 386.00) francs. A ce montant, il faut ajouter la redevance de Groupe E pour la force hydraulique qui s'est élevée à 7 817 187.35 (7 618 162.75) francs directement versée à l'Administration des finances. Le total de la redevance hydraulique perçu en 2025 s'élève ainsi à 9 075 656.65 (8 704 302.67) francs.

5.7.2 Concessions

Groupe E a soumis à l'Etat une demande préalable pour le renouvellement de la concession pour l'utilisation de la force hydraulique à la centrale hydroélectrique existante sur la Jogne à Jaun. Après consultation des services concernés, le SEN a demandé des compléments à l'exploitant hydroélectrique afin de compléter le dossier en conformité avec les exigences du plan directeur cantonal.

En 2025, deux nouvelles demandes de concession ont été déposées, à savoir pour l'utilisation de la force hydraulique du ruisseau des Moulins à Estavayer-le-lac et du Riau de Lavaux à Siviriez. Ces demandes sont en cours d'analyse et de traitement.

En vue des futurs retours de concessions pour les grandes installations sur la Sarine et la Jogne, le SEN en collaboration avec la DIME a initié des démarches pour l'établissement d'un concept cantonal afin de clarifier les procédures à suivre pour les installations hydroélectriques dans les cas de retours de concessions.

5.7.3 Assainissement de la force hydraulique

En ce qui concerne l'assainissement écologique des grandes installations hydroélectriques existantes, le SEN a accompagné Groupe E dans la poursuite des études de variantes d'assainissement des éclusées, du régime de charriage et de la migration piscicole pour les ouvrages de Schiffenen, de Maigrauge-Oelberg, de Rossens-Hauterive et de Lessoc.

5.7.3.1 Schiffenen

Pour l'ouvrage de Schiffenen, après la décision de poursuivre avec la variante « SCHEM » (Schiffenen – Morat) pour l'assainissement des éclusées, le SEN en collaboration avec la DIME a poursuivi la mise en place de l'organisation du projet au niveau administratif et temporel (planning), de manière coordonnée avec Groupe E, les services cantonaux et les cantons de Berne et de Vaud. Il a notamment participé au suivi de l'étude d'impact environnemental et du rapport sur les débits résiduels démarrés par Groupe E. Le rapport sur les débits résiduels sera déterminant pour les étapes à venir, tant pour la concession que pour l'étude d'impact environnemental.

Suite à sa nomination par arrêté du Conseil d'Etat en juillet 2024, le comité de pilotage (COPIL) du projet « SCHEM » s'est réuni pour la première fois en mars 2025. Le COPIL SCHEM se compose des deux Conseillers d'Etat de la DIME et de la DIAF, des Conseillers d'Etat de la DTT et de la DEEE du canton de Berne, du chef du DJES du canton de Vaud ainsi que du chef du Service de l'environnement et d'une conseillère juridique de la DIME.

De plus, le SEN en collaboration avec la DIME a participé à l'organisation d'une séance d'information aux communes fribourgeoises, vaudoises et bernoises concernées par le périmètre du projet SCHEM. Cette séance, présidée par les Conseillers d'Etat Jean-François Steiert et Didier Castella, s'est tenue le 3 juin 2025 et a réuni près de 40 représentant-e-s des communes.



Séance d'information sur le projet SCHEM pour les communes concernées. © SEn

5.7.3.2 Rossens-Hauterive

Concernant l'assainissement du régime de charriage en aval du barrage de Rossens, l'étude de variantes a été transmise au SEn. Dans l'objectif de choisir la meilleure variante à développer, le SEn a mené une consultation auprès des Services cantonaux et des ONG. Le SEn a réalisé la synthèse des prises de position et a consulté l'OFEV pour le choix de la variante à développer. Dans ce même contexte, le SEn a participé en septembre 2025 à la réalisation d'un lâcher d'eau dans la Sarine en aval du barrage de Rossens et d'une mesure morphologique pilote en aval du pont de la Tuffière.

En 2025, le SEn a continué le suivi de l'étude complémentaire sur la nécessité de l'assainissement du débit résiduel de la Sarine en aval de la centrale hydroélectrique de Hauterive. Cette étude est coordonnée avec les études d'assainissement du régime de charriage et des éclusées en aval de Hauterive. Le rapport du premier volet d'étude (définition des objectifs et méthode d'évaluation des variantes) a été mis en consultation auprès des Services cantonaux, de l'OFEV, de Groupe E et des ONG. Suite à cette consultation, la phase suivante (étude de variantes d'assainissement) pourra être lancée en 2026.

5.7.3.3 Lessoc

Pour l'ouvrage de Lessoc, le SEn a complété et finalisé, conjointement avec le SFN, un mandat d'image directrice de la Sarine dans l'Intyamon. Cette image directrice a pour objectif de coordonner les différentes thématiques d'assainissement (éclusee, charriage, migration piscicole, débit résiduel et revitalisation des cours d'eau et des zones alluviales), de fournir l'état visé à long terme pour la Sarine assainie et d'assurer la coordination entre les différents maîtres d'ouvrage, acteurs et intervenants pour chacun des sous-projets. Le concept de communication de l'image directrice a été initié avec notamment la présentation de l'image directrice aux Directions concernées (DIME, DIAF)

et aux ONG. La présentation aux autorités régionales et communales et aux tiers concernées est prévue pour 2026. Une proposition de fiche de projet au plan directeur cantonal est en cours.

En 2025, le SEN a également suivi l'étude de l'assainissement du charriage qui constitue la première phase de réalisation de l'image directrice. Une coordination avec l'OFEV pour clarifier le financement des mesures a été réalisée. L'étude de variantes a été présentée à l'OFEV, aux Services cantonaux et aux ONG. Le dossier sera mis en consultation début 2026 dans l'objectif de choisir la meilleure variante à développer.

Concernant l'assainissement des éclusées, les études de variantes ont été transmises au SEN. Dans l'objectif de choisir la meilleure variante à développer, le SEN a mené une consultation auprès des Services cantonaux et des ONG. À la suite d'une prise de position de l'OFEV, Groupe E est en train de réaliser un complément à l'étude de variantes d'assainissement du charriage entre Lessoc et le lac de la Gruyère. Le SEN a d'autre part poursuivi l'étude d'assainissement du débit résiduel en aval du barrage de Lessoc. Plusieurs échanges ont eu lieu avec l'OFEV, l'OFEN et le Groupe E concernant les aspects juridiques et financiers.

5.7.3.4 Autres installations

5.7.3.4.1 Débit résiduel

En 2025, les travaux ont été réalisés pour la mise hors service de l'ancienne prise d'eau du Moulin Gutknecht à Ried bei Kerzers. Le débit résiduel de la Bibera a ainsi été assaini à cet endroit.

Le SEN a établi et signé une convention avec le propriétaire du Moulin de Chavannes-sous-Orsonnens, qui règle la mise hors service définitive de l'ancienne prise d'eau sur la Glâne.

L'assainissement du débit résiduel en aval de 7 petites installations hydrauliques et d'une prise d'eau liée à une pisciculture est en cours.

La DIME a accordé une prolongation de délai pour la mise en œuvre des travaux d'assainissement du débit résiduel sur le Bainoz à Boillon et sur le Düdingerbach à Düdigen.

Le SEN a soumis à la DIME une proposition de pesée des intérêts et de fixation du débit résiduel de la Glâne en aval de la prise d'eau du Moulin à Villaz-St-Pierre.

L'établissement des décisions d'assainissement du débit résiduel pour les autres installations est en cours à la DIME.

5.7.3.4.2 Charriage

L'assainissement du régime de charriage sur 7 petites installations (dont 4 liées à l'exploitation de la force hydraulique) est en cours. La migration piscicole doit également être assainie sur les 4 ouvrages liés à la force hydraulique. Le SEN, en collaboration avec le SFN, a suivi en 2025 une étude sur le type et l'ampleur des mesures de rétablissement du régime de charriage et de la libre migration piscicole sur ces ouvrages. Le rapport et une proposition de choix de variante à poursuivre ont été mis en consultation auprès des services concernés.

6 Laboratoire

6.1 Analyses

Le SEn a procédé aux analyses suivantes :

	2025	2025	2024	2024
	Nbre échantillons	Nbre paramètres	Nbre échantillons	Nbre paramètres
Eaux souterraines	402	7 452	331	12 939
Eaux superficielles (lacs, cours d'eau)	356	33 442	458	43 748
STEP (eaux usées, boues d'épuration)	589	4 509	592	4 493
Décharges (eaux souterraines et lixiviats)	127	3 261	115	3 041
Pollutions	18	205	30	260
Plan phytosanitaires cantonal	78	5 356	78	5 918
Autres (Réseau Lab'Eaux, assurance qualité, divers)	287	1 035	226	1 214
Total	1 857	55 260	1 830	71 613



Analyse de la transparence dans les eaux usées selon la méthode Snellen. © SEn

Les missions du laboratoire du Service étaient relativement similaires entre 2024 et 2025. Si le nombre d'échantillons est un peu plus élevé que l'année précédente, le nombre de paramètres analysés est plus faible. Cela est principalement dû à un programme de suivi des eaux superficielles moins dense en raison d'un tournus des bassins versants sur 5 ans.

En 2025, le laboratoire du SEn a renouvelé son équipement dédié à la mesure des polluants organiques halogénés adsorbables (AOX), afin d'assurer la poursuite du suivi de ces substances anthropogènes dans les eaux usées et les eaux souterraines.

Le Service a également procédé au remplacement de son fourgon de prélèvement, l'ancien véhicule, âgé de 15 ans, présentant des signes de vétusté et une fiabilité insuffisante. L'équipe du laboratoire réalise en moyenne entre 150 et 200 sorties de terrain par année pour des campagnes de prélèvements.

6.2 Accréditation ISO 17025

Le laboratoire poursuit son orientation qualité en participant à plusieurs séries d'analyses interlaboratoires (Boku [AU], GBL [BE], Bipéa [F], AGLAE [F] et Lab'Eaux [CH]). Un audit de surveillance dans le cadre de l'accréditation 17 025 a été réalisé par le Service d'accréditation suisse (SAS) le 18 septembre 2025.

6.3 Coopérations

Le Service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement de Suisse romande (Lab'Eaux). Un échange régulier d'expériences et de prestations a permis aux différents partenaires de combler leurs lacunes en termes d'équipements analytiques ainsi que de pallier diverses pannes instrumentales. Ainsi, le Service a traité 146 (86) échantillons d'autres cantons et transmis 100 (179) échantillons en vue d'analyses, ne disposant pas de l'équipement approprié. Il s'agissait principalement des analyses des micropolluants dans les eaux usées (DGE-VD), des composés organiques volatiles (SENE-NE).

Au niveau cantonal, le Service a traité 99 (86) échantillons pour le laboratoire du SAAV, principalement pour la mesure des TOC dans les eaux de baignade. Les résultats d'analyse du Service relatifs aux eaux souterraines ont également été systématiquement partagés avec le SAAV, dans un objectif de coopération interservices. Cela représente un total de 404 échantillons analysés pour 7452 paramètres. En retour, le Service a transmis 252 (300) échantillons au SAAV pour la quantification du glyphosate, AMPA et glufosinate dans le cadre du suivi environnemental des eaux superficielles. Les deux Services étant maintenant équipés de manière équivalente, la coopération concernant le partage d'équipements de pointe a eu tendance à diminuer en 2025.

7 Substances

Le Service assure le rôle de coordinateur cantonal pour l'exécution du droit sur les produits chimiques et se charge des relations avec les autorités fédérales et les autres cantons. Il contrôle l'emploi des substances et préparations dangereuses par les professionnels et les particuliers à l'exclusion de l'agriculture et des forêts.

7.1 Fluides frigorigènes

Depuis le 1^{er} juin 2023, le SEn a débuté une collaboration avec l'Association Suisse du Froid (ASF) pour réaliser des contrôles des installations contenant des fluides frigorigènes. Ces contrôles sont réalisés par des techniciens du froid de l'ASF et sont financés essentiellement par le Plan Climat cantonal.

Les fluides frigorigènes sont des moyens de transport de la chaleur dans les climatiseurs, les installations de réfrigération et les pompes à chaleur. S'ils s'échappent du circuit dans lequel ils sont confinés, certains de ces gaz, en particulier les gaz fluorés de type CFC, HCFC et HFC, contribuent au réchauffement climatique et à

l'appauvrissement de la couche d'ozone. Des réglementations ont été instaurées dans l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) pour limiter leur usage et leur dispersion dans l'environnement.

Les installations contenant plus de 3 kg de fluide frigorigène doivent être déclarées à l'OFEV. A fin 2025 (fin 2024), 7737 (7200) installations sont déclarées en service dans le canton de Fribourg, dont 7562 (7031) contiennent des gaz fluorés. La totalité des gaz utilisés dans les installations en service représente l'équivalent de 201 (244) millions d'équivalents CO₂, à savoir l'équivalent des émissions d'environ 149 000 voitures pendant un an. La réalité du terrain montre que de nombreuses installations ne sont pas déclarées. On peut donc s'attendre à un risque environnemental encore plus élevé.

En 2025 (en 2024), 561 (1057) installations dans 162 (231) emplacements ont été inspectées. Il s'agissait en particulier de sites industriels, de boulangeries et fromageries, de boucheries ou d'établissements de restauration. Cela porte le nombre d'installations inspectées à 2217, réparties sur 555 sites depuis le début des contrôles. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Installations contrôlées	Nombre	Conforme	Non conforme (NC)	
			NC majeures	NC mineures
Climatisation	120	15	23	82
Froid commercial	274	59	36	179
Froid industriel	79	14	13	52
Pompe à chaleur	88	23	9	56
Total	561	111	81	369

En cas de non-conformité majeure (mise sur le marché non conforme, absence de contrôle d'étanchéité, infraction au devoir de diligence concernant les fuites), une décision administrative est envoyée par le SEn au détenteur de l'installation et des émoluments sont perçus.

On constate que le nombre total de non-conformités est très important et cela renforce la nécessité de poursuivre les contrôles. On voit également que la quantité d'équivalents CO₂ présente dans les installations en service tend à diminuer grâce à l'accélération de la mise hors service et/ou au remplacement d'anciennes installations par de nouvelles contenant des gaz avec un potentiel de réchauffement global (PRG) plus faible.

7.2 Plan phyto cantonal

7.2.1 Analyses

En 2025, le Service a effectué 78 (78) prélèvements et analyses d'eaux superficielles dans le cadre du plan phyto cantonal, en collaboration avec Grangeneuve.

8 Protection de l'air

8.1 Contrôle des émissions

Le Service est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). A cet effet, les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles, notamment par des laboratoires privés mandatés. A noter que des changements de personnel ont eu lieu entre 2024 et 2025, avec des postes vacants durant certaines périodes, ainsi que l'intégration et la formation des nouvelles personnes. Certains contrôles n'ont ainsi pas été effectués et des périodicités usuelles n'ont ainsi pas été respectées. Les mesures qui ont été effectuées en 2025 par le Service lui-même figurent dans le tableau suivant :

Mesures d'émission	Nombre		Conforme		Non conforme			
					Réglage		Assainissement	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Chauffages alimentés au bois	26	33	20	26	4	5	2	2
Moteurs (couplage chaleur-force)	2	4	0	4	2	0	0	0
Nettoyage de textiles (perchloréthylène)	0	1	-	0	-	1	-	0
Autres installations	0	2	-	2	-	0	-	0
Total	28	40	20	32	6	6	2	2

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 335 (695) chaudières alimentées au bois en 2025. Un délai d'assainissement a été fixé pour 45 (85) installations. De plus, des entreprises spécialisées ont effectué 42 (90) révisions d'installations défectueuses.

Au cours de l'année 2025, les inspecteurs de l'Inspectorat Chantiers Fribourg, sous mandat du SEn, ont poursuivi les contrôles des machines de chantier (filtre à particules) par pointages. 152 (152) chantiers, représentant 218 (210) engins, ont été contrôlés par les inspecteurs. Les cas de non-conformité sont gérés par le SEn, qui entreprend les démarches nécessaires auprès du détenteur de la machine. 12 (5) machines sur les 218 (210) contrôlées sont concernées. L'objectif pour 2025 était de 150 chantiers.

Le Service a enregistré 14 (8) plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives ou de fumée dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pas pu être réglés par les autorités communales.

Le Service a conseillé les entreprises du canton concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques volatils de 14 (14) entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptations et corrections nécessaires, à l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières.

En collaboration avec Grangeneuve, le Service a continué de mettre en œuvre les dispositions de l'OPair pour réduire les émissions d'ammoniac dans l'agriculture. Cela concerne essentiellement l'obligation d'utiliser des pendillards pour l'épandage du lisier. Le SEn a reçu 4 dénonciations de non-utilisation de pendillards et a demandé aux exploitants de se prononcer à ce propos. Pour tous les cas un arrangement a pu être trouvé sans sanction et dénonciation au Ministère public.

Afin de protéger la population contre les odeurs, des distances minimales doivent être observées entre les installations d'élevage d'animaux et les zones d'habitation. Le calcul de ces distances a fait l'objet de nouveaux arrêts des tribunaux (cantonal et fédéral). Le SEn a participé à un groupe de travail regroupant des spécialistes fédéraux, cantonaux, ainsi qu'un bureau privé spécialisé, dans l'optique de mettre en place un projet d'aide à l'exécution pour le calcul des distances minimales, à la demande de la CCE.

Le Service a assuré le suivi de 22 (20) entreprises établies dans le canton, permettant de s'assurer que la limitation des émissions est respectée. Il procède lui-même à des mesures ou à des contrôles des émissions (voir tableau ci-dessus) ou les fait exécuter par des tiers reconnus.

Le SEN a participé à un essai d'intercomparaison des mesures d'émission AQME à Schaan, FL. Le SEN a réussi l'essai pour les catégories présentées et toutes les informations sont disponibles sous forme de rapport.

8.2 Surveillance des immissions

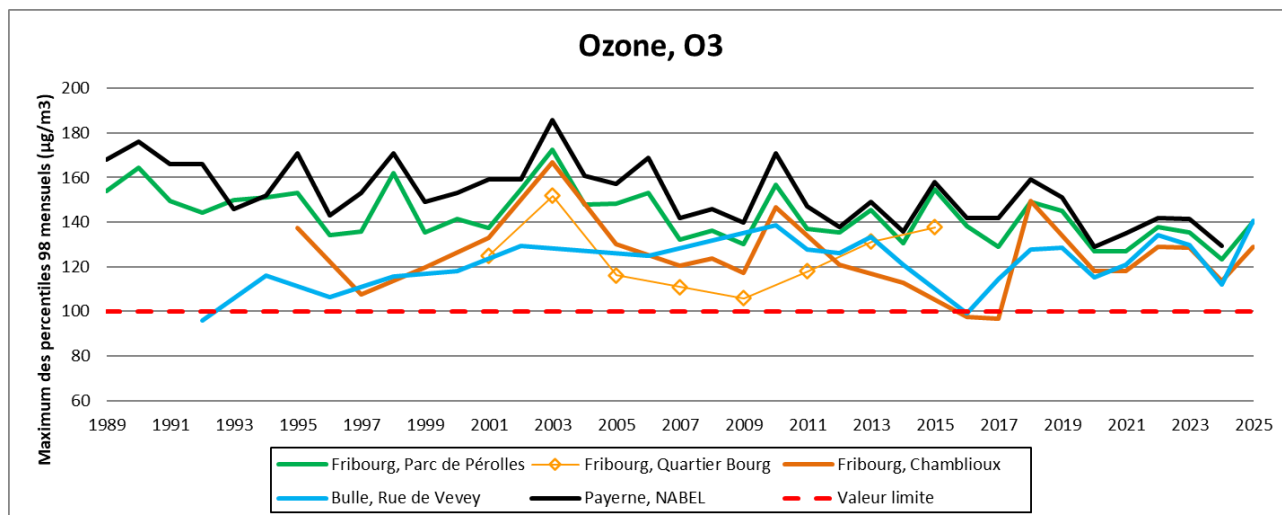
Le Service est chargé de surveiller les valeurs d'immission des principaux polluants atmosphériques dans le canton dont des valeurs limites sont fixées dans l'OPair. Pour mesurer la qualité de l'air, le Service dispose de stations de mesures permanentes au bord du parc de Pérolles à Fribourg, à la rue de Vevey à Bulle et dans le quartier de Chamblieux à Fribourg, cette dernière étant située à proximité immédiate de l'A12. Ces mesures sont complétées par un réseau de capteurs passifs mesurant le dioxyde d'azote à de multiples emplacements et l'ammoniac à deux emplacements.



Station de Chamblieux. © SEN

Les résultats provisoires montrent que les valeurs limites d'immission fixées par l'OPair sont respectées sur tout le territoire cantonal pour le dioxyde d'azote mais dépassées régulièrement pour l'ozone. La moyenne annuelle provisoire des concentrations en poussières fines PM10 a également respecté la valeur limite d'immission en vigueur. Une période de dépassement des PM10 a été observée mi-novembre 2025 à la station de mesure de Pérolles. Les autres stations ont également enregistré des valeurs élevées, mais respectant la valeur limite d'immission de 50 µg/m³ par 24h. La moyenne annuelle des concentrations de poussières PM2.5 a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente et se trouve proche de la valeur limite d'immission.

Sur le site internet du Service ([Qualité de l'air | Etat de Fribourg](#)), les valeurs du dioxyde d'azote, des poussières fines et de l'ozone sont actualisées en continu. De plus, pour la période estivale, les valeurs d'ozone sont complétées par des prévisions des valeurs horaires maximales attendues. Les données sur la qualité de l'air à Fribourg et en Suisse peuvent être consultées en temps réel avec l'application gratuite « airCheck » qui est intégrée dans l'application de MétéoSuisse.



Les données mises en ligne par le Service de l'environnement montrent une augmentation des valeurs d'ozone liée à une météo plus clémente durant l'été 2025 que l'été 2024.

Une partie des résultats des mesures effectuées en 2025 a été publiée, comme chaque année, sur le [site internet de l'OFEV](#) et dans l'annuaire statistique du canton de Fribourg.

En 2025, le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote comprenait 31 emplacements de mesures répartis sur tout le canton. Le nombre d'emplacements reste stable mais les mesures ne se font qu'une année sur deux sur certains sites. Des mesures d'immission d'ammoniac (NH₃) ont été effectuées sur 2 sites en campagne fribourgeoise. Les résultats finaux de 2025 ne sont pas encore disponibles.

Le SEN a établi et publié le bilan du plan de mesure air 2019 en collaboration avec d'autres services de l'Etat.

En 2025 le SEN a participé à une campagne d'intercomparaison de stations de mesures d'immissions de polluants atmosphériques. Dans ce cadre InNet, mandaté par Cercl'Air, a installé une station de mesure mobile pendant une semaine à côté de la station de mesure de Chamblieux. Dans un premier temps des mesures de gaz de référence ont été réalisées. Puis les deux stations ont mesuré l'air ambiant en parallèle pendant 5 jours. Les paramètres suivants ont été mesurés : NO, NO₂, O₃, PM₁₀, PM_{2.5}. Les résultats sont excellents et seront publiés par InNet sous forme de rapport en 2026.

9 Protection contre le bruit

9.1 Bruit routier

En tant qu'instance cantonale chargée de la coordination des activités de protection contre le bruit, le Service collabore avec les autres organes impliqués dans l'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) :

- > le Service des ponts et chaussées (SPC) qui est responsable des routes cantonales ;
- > les communes responsables de leur réseau routier.

Les propriétaires de routes continuent à assainir le bruit sur leur réseau. La 5^e convention-programme est entrée en vigueur en 2025. Des subventions fédérales sont toujours prévues pour l'assainissement du bruit des routes mais la manière de calculer les subventions a changé. Seules les mesures à la source seront désormais subventionnées (revêtements phonoabsorbants et limitations de vitesse, y compris les études en lien direct avec ces mesures). Les autres mesures comme les parois antibruit ne seront plus subventionnables.

Sur les routes cantonales, environ 181 (179) km de revêtement phonoabsorbant ont été posés à la fin de l'automne 2025 et environ 46 (48) km doivent encore être assainis. Ces derniers chiffres ont augmenté car le canton a repris certaines routes communales dans son réseau. Une autre manière d'assainir le bruit à la source consiste à abaisser la vitesse. Plusieurs communes ont déjà choisi cette manière de faire pour compléter l'assainissement à l'aide de revêtements phonoabsorbants sur leurs routes communales.

Pour les routes cantonales, le SPC a adapté sa stratégie en matière d'assainissement phonique de ses routes pour atteindre plus rapidement les obligations légales de la protection contre le bruit sur l'ensemble du réseau routier cantonal tout en assurant la meilleure économicité des mesures. A l'avenir, pour les tronçons qui doivent être assainis pour répondre au droit de la population concernée à la protection contre le bruit, il examinera systématiquement comme première mesure rapide l'introduction d'une vitesse de 30 km/h sur le tronçon routier existant. Des parois antibruit sont également prévues si des dépassements des valeurs légales subsistent et si ces parois ont un rapport coût-utilité suffisant.

Fin 2025, la quasi-totalité des grandes communes du canton étaient en train d'assainir activement leurs routes ou de préparer l'exécution de l'assainissement (cadastre du bruit et/ou projet d'assainissement déjà validés par le SEn). Les communes ont été informées par le SEn que l'assainissement du bruit des routes est une tâche pérenne (mise à jour des cadastres, entretien des revêtements phonoabsorbants). Les communes ont également été informées des changements liés aux subventions de la Confédération.

Une des tâches importantes du Service est de s'assurer que les projets de construction (principalement des habitations) qui sont prévus dans les zones d'influence du bruit des routes sont conformes à l'art. 31 de l'OPB. Cela signifie que les valeurs limites d'immission (selon l'annexe 3 OPB) doivent être respectées au milieu de chaque fenêtre ouverte de chaque nouveau local à usage sensible au bruit prévu dans le projet. Si des doutes subsistent concernant cette conformité à l'OPB, le SEn exige qu'une étude acoustique soit réalisée.

Le Service et la DIME se préparent à l'entrée en vigueur des modifications de l'OPB prévues le 1^{er} mars 2026.

9.2 Autres sources de bruit

Comme le prévoit l'ordonnance sur la protection contre le bruit et les dangers liés au son (OPBS), le SEn a préparé un premier rapport sur la protection contre le bruit dans le canton de Fribourg qui contient :

- > un état des lieux de la situation (sources de nuisances et tendances) ;
- > les actions prioritaires pour les prochaines années, avec un catalogue de mesures pour 2021-2026.

Le nombre de plaintes liées au bruit traitées par le Service est relativement stable.

Plaintes nuisances sonores	2025 Nombre	2024 Nombre	2023 Nombre
Bruit du trafic routier	1	1	3
Bruit de l'activité industrielle, artisanale ou agricole	7	13	6
Bruit de pompes à chaleur ou d'autres chauffages	5	4	2
Bruit de manifestations ou d'établissements publics	5	1	5
Bruit de stands de tir	0	3	3
Bruit interne lié à une isolation sonore insuffisante (SIA 181)	0	1	1
Bruit de voisinage divers, bruit d'animaux, etc.	3	5	4
Total	21	28	21

Une grande part des activités est liée aux préavis dans lesquels le Service évalue la conformité à l'OPB des demandes de permis de construire, des projets de plan d'aménagement de détail (PAD) ou encore des révisions générales de plan d'aménagement local (PAL).

Le bruit des pompes à chaleur (PAC) air-eau est un thème récurrent qui occupe fortement les autorités. Un changement important est intervenu en 2024 : il est désormais stipulé dans l'OPB que le niveau de bruit des PAC doit être évalué pour une température extérieure de 2 degrés. Ce changement implique des adaptations pour tous les intervenants concernés par les PAC air-eau (requérants, installateurs, autorités délivrant les permis de construire et SEn).

Le SEn a soufflé ses 40 bougies en 2025. A cette occasion, le Service a organisé la distribution de près de 20 000 paires de bouchons auriculaires réutilisables dans les salles de concert du canton.

10 Rayonnement non ionisant (RNI)

L'essentiel de l'activité dans ce domaine porte sur les infrastructures destinées à la téléphonie mobile. Sur l'ensemble de l'année, 79 (97) dossiers de modification d'installations existantes ou de nouvelles installations ont été traités par le SEn. Les demandes de permis de construire font souvent l'objet d'oppositions nécessitant des prises de position circonstanciées du Service.

Plusieurs arrêts du Tribunal fédéral (Wil, Sarnen, Winterthur) soulignent l'importance d'accorder une attention particulière au droit d'être entendu. Pour l'activation du facteur de correction dans le canton de Fribourg, 23 procédures de remise en conformité par le biais de permis de construire ont été lancées courant 2025. Une procédure de remise en conformité est encore en cours. Pour les autres 3 antennes concernées, l'opérateur a décidé de désactiver le facteur de correction ou de ne pas l'activer. Pour les demandes de cas bagatelles (plus possible dans le canton de Fribourg), une procédure de remise en conformité par le biais de permis de construire a également dû être lancée par un opérateur courant 2025.

Le SEn traite un nombre grandissant de demandes d'accès à des documents selon la LInf (RSF 17.5). Il s'agit dans la majorité des cas des demandes concernant les rapports de mesures de réception des installations de téléphonie mobile.

11 Pollution lumineuse

Depuis plusieurs années, le SEn coordonne les travaux menés par les différents Services de l'Etat dans le domaine de la pollution lumineuse. Cette thématique présente un fort caractère transversal : les nuisances ont en effet des répercussions aussi bien sur la santé humaine, la biodiversité, la sécurité routière que sur la consommation d'énergie. La réduction des émissions lumineuses bénéficie ainsi à l'ensemble de ces domaines, même s'il n'est pas toujours possible d'éviter certains conflits d'intérêts. Le SEn voit un fort potentiel à aborder cette thématique de manière globale, sans trop sectorialiser les mesures, afin d'assurer une action cohérente et complète. Pour la période 2023-2028, l'accent est mis sur la prise en main du sujet et la mise en place d'une stratégie d'action. L'aide à l'exécution de l'OFEV est utilisée comme base pour définir clairement les rôles et responsabilités, ainsi que pour le traitement des permis de construire et des plaintes.

La collaboration entre divers Services a notamment permis de créer une notice informative sur les nouveautés quant à l'éclairage public. Alors que jusqu'il y a quelques années, on tendait à éclairer de plus en plus, on perçoit aujourd'hui les effets néfastes de la lumière artificielle pour l'humain et les écosystèmes. Avec les enjeux croissants de la consommation d'énergie et des émissions lumineuses nocives, nous nous trouvons au cœur d'un changement de paradigme en matière d'éclairage extérieur. L'objectif a basculé vers un éclairage minimal, pour n'éclairer plus que ce qui est strictement nécessaire. Pour évaluer la nécessité d'un éclairage, de nombreux paramètres sont à prendre en compte, chaque situation doit par conséquent être appréciée individuellement. Il y a tout de même quelques principes directeurs pour aider à la décision. Cette notice a pour but d'outiller les communes en exposant la situation légale et les recommandations actuelles en matière d'éclairage public.

En 2025, un groupe intercantonal romand a été créé pour mutualiser les ressources et les informations, partager les expériences, les bonnes pratiques, les méthodes et les outils, ainsi qu'assurer une veille des technologies et problématiques émergentes. Pour le canton de Fribourg, la rédaction d'une stratégie cantonale qui définira les rôles et responsabilités des différents acteurs a été poursuivie durant 2025.

12 Etudes d'impact sur l'environnement

En 2025, le SEn a évalué et pris position sur 27 (18) rapports d'impact sur l'environnement, et rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges pour l'étude principale, et 33 (6) notices d'impact sur l'environnement en coordination avec diverses instances cantonales et fédérales.

Le Service a assuré la gestion des mesures de compensation écologiques de la route nationale A1 en concertation avec les services cantonaux concernés.

Il a validé les données transmises par les 7 entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP).

13 Sécurité biologique

17 (18) installations soumises à l'ordonnance sur l'utilisation en milieu confiné (OUC) se trouvent sur le territoire fribourgeois. Le SEn a traité 7 (8) demandes de notification et d'autorisation de ces installations. Le SEn a procédé à 4 (4) inspections d'installations.

14 Protection contre les accidents majeurs

En application de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), le Service a évalué 4 (4) installations stationnaires sous l'angle de leur rapport succinct ou de leur étude de risque. Il a procédé à 5 (7) inspections d'installations stationnaires. Le Service a évalué 2 (2) rapports de risque dans le cadre de l'aménagement du territoire. Le cadastre des risques ainsi que les domaines attenants aux installations sont publiés sur le portail cartographique.

Le groupe de coordination pour la prévention des accidents majeurs (GROPAM) s'est réuni 2 (3) fois en 2025. En fonction depuis 1992, ce groupe réunit les services d'intervention et les services de l'administration cantonale concernés (Laboratoire cantonal, Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, Inspection du travail, Protection de la population, SEn) et est chargé d'évaluer les rapports succincts et de proposer à l'autorité de décision les mesures de sécurité à prendre pour assurer la maîtrise des risques.

15 Protection du sol

Le SEn assure la coordination générale des activités de protection des sols à l'échelle cantonale, en collaboration avec Grangeneuve (sols agricoles), le SFN (sols forestiers), le SeCA (protection quantitative des sols) ainsi qu'au travers de ses propres activités dans le domaine des sols urbains.

Le Groupe de coordination pour la protection des sols (GCSol) composé des Services précités, est chargé du suivi de la mise en œuvre de la stratégie cantonale de protection des sols, publiée en 2023. En 2025, ce groupe s'est réuni à 3 reprises.

Le SEn assure la mise en œuvre de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) principalement en zone à bâtir. En 2025, le SEn a évalué les mesures de protection des sols d'une centaine de dossiers de permis de construire et d'aménagement du territoire.

15.1 Observation des sols

L'exploitation du réseau d'observation des sols (FRIBO) s'est poursuivie en 2025. Celui-ci permet de suivre l'évolution de la qualité des sols agricoles depuis près de 40 ans et des sols urbains et forestiers depuis 22 ans. Après de nombreuses années sans changement majeur, une modernisation du FRIBO a été examinée en 2025 afin de l'adapter aux nouveaux enjeux environnementaux, en vue de sa mise en œuvre dès le prochain cycle d'échantillonnage prévu à partir de 2027.

15.2 Construction et aménagement du territoire

En 2025, la Commission des contrôles environnementaux de constructionfribourg a décidé d'augmenter le nombre annuel de contrôles liés à la protection des sols sur les chantiers, passant de 23 en 2024 à 32 en 2025. Pour répondre à la mauvaise application des mesures de protection des sols, le SEn et Grangeneuve poursuivent les actions de formation et de sensibilisation en partenariat avec les branches professionnelles.

En 2025, le SEn a présenté les principes de la protection des sols sur les chantiers à la section fribourgeoise de Jardin Suisse.

Afin de renforcer l'intégration de la thématique des sols dans les projets de construction, le SEn agit également sur les phases de planification. En 2025, cet engagement s'est concrétisé par sa participation au smart living lab « LASOL » (HEIA-FR), consacré à l'intégration de la gestion durable des sols dans les projets du secteur Chamblieux-Bertigny. Ce projet a notamment permis de constituer un catalogue d'outils. Deux nouveaux mandats ont été lancés fin 2025 : la réalisation d'une carte indicative des fonctions des sols à l'échelle cantonale et le développement d'un outil destiné à évaluer l'impact des interventions sur les sols.

15.3 Cartographie des sols

La cartographie des sols constitue un élément central de la stratégie cantonale de protection des sols. En 2025, plusieurs étapes importantes ont été franchies. Le projet de cartographie de la Veveyse a été enrichi par des sondages complémentaires et des travaux de modélisation. Parallèlement, un cours dédié à la cartographie a été organisé à l'intention des bureaux d'ingénieurs actifs sur le territoire cantonal, afin de renforcer leur autonomie dans ce domaine. Enfin, une synthèse de l'ensemble des projets de cartographie réalisés à ce jour a été établie, comprenant notamment une géodonnée de vue d'ensemble et une fiche de synthèse par projet. Le retour d'expérience des agriculteurs sur les travaux de cartographie a été documenté.



Echanges autour des résultats de la cartographie des sols à Prez, 17 juillet 2025. © SEn

16 Déchets

16.1 Planification et statistiques déchets

16.1.1 Plan cantonal de gestion des déchets et loi cantonale sur la gestion des déchets

Le plan cantonal de gestion des déchets (PGD) et la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD) sont en cours de révision. Ces documents devraient être mis en consultation interne en automne 2026. La consultation externe est prévue pour le début de l'année 2027.

Un bureau spécialisé a été mandaté pour soutenir la révision de la LGD.

16.1.2 Déchets urbains

Les déchets urbains sont constitués des déchets produits par les ménages et des déchets de composition analogue. Selon un recensement effectué en 2025, les communes du canton de Fribourg ont collecté 130 628 tonnes de déchets urbains en 2024 (121 436 tonnes en 2023).

Type de déchets urbains	2024 Poids (en t)	2023 Poids (en t)
Ordures ménagères (sans les déchets amenés par les entreprises directement à la SAIDEF)	42 534	42 790
Déchets compostables	46 938	38 406
Papier	17 370	17 809
Verre	12 286	11 446
Encombrants	6 957	6 946
Métaux	4 544	4 039
Total	130 628	121 436

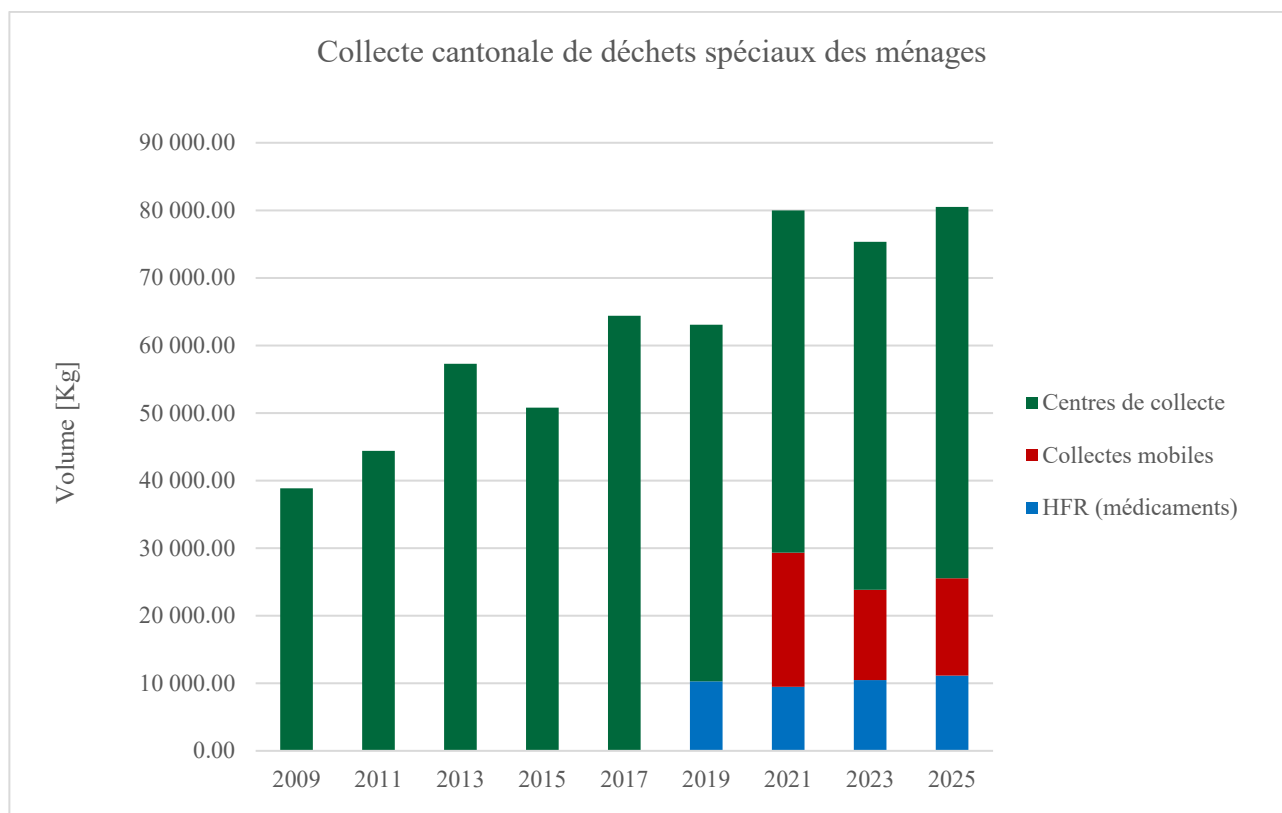
16.1.3 Déchets spéciaux des ménages

Depuis 2018, le SEn travaille en partenariat avec CRIDEC et SAIDEF pour le transport et l'élimination des déchets spéciaux des ménages dont il assure la collecte. Suite à un appel d'offre public, les contrats ont été renouvelés en début 2024 avec les mêmes prestataires pour une durée de 5 ans.

Les 9 centres de collecte de déchets spéciaux des ménages (CCTM) du canton ont collecté en 2025 un total de 54 936 kg (50 650 kg) de déchets spéciaux ménagers.

Les collectes mobiles, qui complètent l'offre des centres fixes, ont permis la récolte de 14 425 kg (14 246 kg) en 2025.

Le SEn et le Service de la santé publique (SSP) financent à parts égales l'élimination des médicaments périmés des clients privés que les pharmacies ont réceptionnés dans leurs officines puis acheminés dans les principaux sites du HFR. En 2025, la quantité de médicaments périmés évacués par les pharmacies vers les sites du HFR s'est élevée à 11 127 (13 731) kg.



16.1.4 Déchets spéciaux et soumis à contrôle

Les statistiques trimestrielles de déchets spéciaux acceptés par les entreprises d'élimination fribourgeoises sont à jour conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD). Cela concerne 22 entreprises dont les statistiques sont contrôlées 4 fois par année.

Il en va de même pour la statistique des déchets soumis à contrôle et non soumis à contrôle. Les statistiques de 159 entreprises doivent être contrôlées annuellement pour ces types de déchets.

16.1.5 Contrôles environnementaux de chantier

927 (929) inspections de chantiers de construction ont été effectuées durant l'année 2025 par l'Inspectorat Chantiers Fribourg (ICF) sur mandat de constructionfribourg à qui la DIME a délégué cette tâche :

- > 567 (563) contrôles « déchets » ;
- > 22 (29) contrôles « déchets – polluants de l'environnement bâti » ;
- > 152 (162) contrôles « gestion des eaux » ;
- > 154 (152) contrôles « air » ;
- > 32 (23) contrôles « gestion des sols ».

Dès 2025, les chantiers de plus de 3 forages sont annoncés à l'ICF par le biais d'un formulaire de déclaration renseignant sur l'entreprise de forage et la date d'intervention, pour en permettre le contrôle. En 2025, 6 chantiers ont été annoncés, mais aucun d'entre eux n'a été planifié pour 2025.

16.2 Installations de traitement des déchets

16.2.1 SAIDEF : usine d'incinération des déchets (UIDEF) et des boues de STEP (IBS)

Les installations de la SAIDEF ont fait l'objet de 2 (2) contrôles généraux d'exploitation et de plusieurs contrôles et séances spécifiques. L'autorisation d'exploiter a été renouvelée pour 5 ans.

16.2.2 Décharge de type B

6 (6) décharges de type B sont en exploitation (Alterswil, Granges-de-Vesin, Hauterive, Montet, Le Glèbe et Wallenried) et ont fait l'objet de contrôles. 2 (2) campagnes d'analyses des eaux de ces décharges, ainsi que de 2 décharges qui ne sont provisoirement pas en activité, ont été organisées. Ont été contrôlés en particulier les lixiviats des décharges et les eaux souterraines situées à l'amont et à l'aval.

16.2.3 Décharge de type D et E

La décharge de Châtillon, sur la commune de Hauterive, a fait l'objet d'un (2) contrôle d'exploitation en 2025. L'autorisation d'aménager les dernières étapes de la décharge a été délivrée suite aux conclusions de l'estimation de la mise en danger au sens de l'art. 53 de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). 2 séances de coordination ont eu lieu entre la Ville de Fribourg, SAIDEF et le SEn afin de discuter du stockage définitif des résidus d'incinération.

2 (2) campagnes d'analyses des eaux ont été organisées. Ont été contrôlés en particulier les lixiviats de la décharge et les eaux souterraines situées à l'amont et à l'aval.

16.2.4 Ancienne décharge d'En Craux

En 2017, l'Etat de Fribourg s'est subrogé à l'entreprise chargée de l'administration quotidienne de l'ancienne décharge d'En Craux à Châtel-St-Denis, celle-ci ayant failli à gérer le site conformément à son mandat. La gestion post-fermeture consiste principalement en la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion des gaz et la surveillance du site.

Dans ce cadre, les principales opérations suivantes ont été menées en 2025 : 2 campagnes de prélèvements et d'analyse des eaux et une campagne de mesures des émissions de gaz. Des aménagements nécessaires sous l'angle de la sécurité ont été réalisés.

L'ancienne décharge émet trop de méthane. Le projet de résolution des problèmes de surpression de gaz est en cours.

16.2.5 Estimation de la mise en danger selon art. 53 OLED

Les travaux d'évaluation de la mise en danger des décharges ouvertes avant le 1^{er} janvier 2016 et encore en activité après le 31 décembre 2020 se sont poursuivis en 2025 conformément à l'art. 53 de l'OLED. Ces travaux ont mené à la suspension de l'exploitation de deux décharges de type B. Dans un des cas, l'exploitation de la décharge peut reprendre suite aux résultats des investigations hydrogéologiques complémentaires, et dans l'autre cas, un projet de fermeture est en cours d'évaluation. L'estimation de la mise en danger se poursuivra durant l'année 2026.

16.2.6 Déchets organiques

Les 23 installations de compostage et de méthanisation ont été contrôlées par les organismes externes que sont l'Inspectorat suisse du compostage et de la méthanisation et l'IG Qualitätskompost Bern-Freiburg. Pour les installations de compostage en bord de champ, l'inspection peut se faire une année sur deux en cas de réussite.

16.2.7 Délivrance d'autorisations

Les installations de traitement de déchets sont soumises à autorisation en application principalement de la loi sur la gestion des déchets (LGD), l'OLED et l'OMoD. Le SEn se charge de contrôler ces installations et de préparer les autorisations pour une durée maximale de cinq ans. 24 (15) autorisations d'exploiter ont été délivrées durant l'année 2025. Pour plusieurs installations, il s'agit de prolongations temporaires dans l'attente de la mise en œuvre de différentes mesures sur leur site.

16.3 Contrôles

Environ 25 (24) visions locales ont été effectuées auprès d'installations de traitement de déchets, dans le cadre du suivi de travaux sur des sites pollués, auprès de remettants de déchets spéciaux et suite à des convocations d'autres instances notamment en lien avec des activités non autorisées.

Des contrôles d'installations ont été délégués à l'inspectorat Matériaux de construction circulaires Suisse (MCCS) de l'association du gravier, du béton et du recyclage. Au total, 40 centres de tri et installations de traitement de déchets minéraux ont été inspectés par ces instances en 2025.

16.4 Polluants de l'environnement bâti

Depuis avril 2013, tout projet de transformation, de rénovation ou de démolition est soumis à un diagnostic « avant travaux » qui vise à identifier les substances dangereuses (amiante, PCB, HAP et métaux lourds) présentes dans les éléments touchés par les travaux. L'article 16 OLED rend obligatoire la remise de cette expertise au moment de la mise à l'enquête du projet. Le diagnostic a pour double objectif de protéger la santé des travailleurs (conditions de démontage) et de faire respecter les filières d'élimination des éléments touchés par les travaux. En 2025, 1565 (1589) demandes de permis de construire ont été évaluées sous l'angle des polluants de l'environnement bâti (PEB).

L'essai-pilote d'évaluation de la qualité des rapports de diagnostic PEB effectué par un prestataire externe en 2022 s'étant avéré utile et concluant, le processus a été reconduit dès août 2024 afin d'optimiser et améliorer la procédure. Cette prestation de contrôle est financée par la mise en place d'un émolument spécifique prélevé sur les permis de construire contenant un rapport d'expertise sur les polluants. Au vu des montants engagés, un appel d'offres selon les règles des marchés publics sera lancé en 2026 en vue de sélectionner un prestataire.

16.5 Règlements communaux de gestion des déchets

13 (5) communes ont obtenu l'approbation de la DIME pour leur nouveau règlement relatif à la gestion des déchets.

17 Sites pollués

17.1 Gestion du cadastre

17.1.1 Nombre de sites pollués

Fin 2024, 1119 (1112) sites pollués étaient inscrits au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg.

	Sites sans risques d'atteinte à l'environnement		Sites qui présentent un risque pour l'environnement						Total	
	2025	2024	A investiguer ou en cours d'investigation		A surveiller		A assainir		2025	2024
Décharges	393	389	45	48	21	23	29	29	488	489
Aires d'exploitation	472	472	27	23	6	6	15	13	520	514
Lieux d'accident	3	3	0	0	0	0	0	0	3	3
Sous-total	868	864	72	71	27	29	44	42	1011	1006
Stands de tir	42	42	29	30	0	0	41	41	112	113
Total									1123	1119

17.1.2 Nombre de sites assainis par année, classés par type de site

Année	Stands de tir	Aires d'exploitation	Sites de stockage	Lieux d'accident
2015	1			
2016	2		1	
2017	4		1	
2018	1			
2019	2			1
2020	28 ¹		3	1
2021	1		1	
2022	7	2		
2023	3	1	2	
2024	2	1	1	
2025	1		1	

Fin 2024, 93 (92) sites pollués aux abords de stands de tir ont été assainis. 712 (71) sites hors stands de tir étaient inscrits en besoin ou en cours d'investigation, respectivement 45 (48) décharges et 27 (23) aires d'exploitation.

Sur les 29 (29) décharges inscrites en besoin d'assainissement, 3 (4) procédures ont abouti en 2025 pour définir la variante optimale d'assainissement. Ces 3 (4) décharges seront donc assainies à court terme.

Sur les 15 (13) aires d'exploitation inscrites en besoin d'assainissement, un projet d'assainissement a démarré en 2025.

¹ Ce pic est associé au délai du 31.12.2020 fixé dans la LPE pour le droit aux subventions fédérales à condition qu'aucune balle ne soit tirée dans le sol après cette date.



Le site de la laiterie d'Ursy en cours d'assainissement. © SEn

Depuis la publication du cadastre des sites pollués en 2008, près de 610 (600) analyses complètes d'eaux souterraines en relation avec des sites pollués ont été réalisées. Un projet de consolidation des données collectées entre 2017 et 2024 a été lancé dans le but de répertorier les principaux polluants libérés dans les eaux souterraines par les anciennes décharges publiques.

Le plan d'action pour limiter la diffusion des PFAS dans l'environnement s'est poursuivi en 2025 avec un programme de dépistage dans les STEP du canton. Les eaux usées en entrée et sortie ont été analysées sur 12 STEP, ainsi que les boues produites par 24 STEP. La qualité des cours d'eau a été contrôlée avant et après le rejet de 8 STEP.

Une étude technique de 5 places d'exercices pompiers impliquant l'utilisation de mousses d'extinction a été réalisée avec le soutien de l'OFEV.

Les démarches en vue de l'inscription des places d'exercices pompiers recensées et pour certaines contrôlées sur le terrain ont démarré. Des investigations portant sur la qualité des sols et des eaux souterraines en rapport avec des places d'exercices ont débuté en 2025.

Le traitement des données géologiques en rapport avec des sites pollués a été poursuivi en 2025. L'objectif est de publier l'ensemble des relevés de forage en rapport avec des investigations sur des sites pollués. Le projet de développement d'une plateforme d'échange de données est en cours de finalisation. Cela simplifiera le transfert des données par les bureaux actifs dans le domaine des sites pollués.

Depuis l'entrée en vigueur de l'art. 32dbis de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) au 1^{er} juillet 2014, 911 (898) autorisations de cession ou partage ont été délivrées pour des cas de parcelles concernées par un site pollué.

1 (1) projet de décision sur la répartition des coûts a été rendu en 2025. Le Service a également établi 4 (3) décisions d'assainissement, pour 1 stand de tir et 3 décharges. Enfin 1 (2) décision de décompte final a été rendue pour l'assainissement d'une décharge.

17.2 Subventionnement

Concernant le subventionnement cantonal institué dans la loi sur les sites pollués (LSites), pour l'année 2025, 15 (16) demandes ont été déposées par des communes pour des sites de stockage. Il s'agit de projets d'investigations, de surveillance ou de variantes d'assainissement pour un montant total de coûts imputables de près de 310'787 (615 075) francs, soit 93'263 /(184 522) de subventions LSites.

Pour ce qui est du subventionnement fédéral (OTAS), 7 (1) demandes de versement ont été déposées à l'OFEV pour d'anciennes décharges. 1 demande a été déposée pour un stand de tir 300 mètres.

Le Fonds cantonal pour les sites pollués a été alimenté à raison d'environ 1 million (1 million) de francs, via le revenu des taxes perçues sur les déchets stockés définitivement en décharges contrôlées. Les dépenses pour le versement de subventions cantonales ou pour la prise en charge de coûts de défaillance et pour les recettes transitoires sont quant à elles de l'ordre de 700 000 (634 000) francs. Les montants provisionnés dans le Fonds au 31 décembre 2024 s'élèvent à quelque 11,2 (10,7) millions de francs. La gestion du Fonds a fait l'objet d'un contrôle financier qui relève la bonne tenue des comptes.

Depuis cette année, l'Etat reçoit des indemnités forfaitaires pour les sites ayant fait l'objet de mesures d'investigations, de surveillance et d'assainissement, ce qui a permis l'engagement de 3 personnes en CDD de 5 ans (0,8 EPT de collaboratrice scientifique et 0,1 EPT de secrétaire).

17.3 Décharge de la Pila

En 2025, les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge qui permettent de diminuer sensiblement les flux de polluants vers la Sarine ont été en phase d'exploitation. L'ancienne décharge et la Sarine en aval ont fait l'objet d'une surveillance régulière, tout comme l'installation de traitement des eaux.

Le SEn s'est prononcé sur le projet de cahier des charges du plan de gestion des matériaux. La prochaine étape réside dans l'établissement du projet d'assainissement au sens de l'art. 17 de l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites).

Le SEn a participé aux 2 (2) séances du groupe d'accompagnement du Consortium (GAC).

Les recours au Tribunal fédéral déposés par la Ville de Fribourg et par CFR Properties SA contre l'arrêt du Tribunal cantonal sur la répartition des coûts et celui déposé par CFR Properties SA contre la demande de garanties financières ont été rejetés par le Tribunal fédéral dans sa décision du 26 novembre 2025. Les décisions de la DIME sont ainsi confirmées et les démarches nécessaires vont être entreprises.

Photo de couverture

—

Visuel pour la campagne réalisée à l'occasion des 40 ans du SEn

Renseignements

—

Service de l'environnement SEn

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

sen@fr.ch, www.fr.ch/sen